



# CHÂTENAY-MALABRY

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FEVRIER 2010**

## COMPTE RENDU n° 1

L'AN DEUX MIL DIX, le 11 février à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13<sup>ème</sup> circonscription des Hauts-de-Seine.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Si tout le monde est d'accord, Mme RIBACK sera secrétaire de séance.

**Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009.**

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez eu le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre ; des élus souhaitent-ils intervenir sur ce dernier ?

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

J'ai une remarque de forme à exprimer. À la fin de la page 1, il faudrait préciser que le compte rendu précédent a été approuvé à l'unanimité. Je pense qu'il s'agit d'un oubli.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Non, cela se trouve tout en haut de la page 2.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

En l'absence d'autres interventions, je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Cinq voix « contre ». Des abstentions ? Pas d'abstention. Nous avons donc trente-trois voix « pour ».

**ADOPTÉ PAR :**

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »  
ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »  
ONT VOTÉ CONTRE**

**ORDRE DU JOUR**

**1 - FINANCES**

- M.MARTINERIE 1.1 Débat d'orientations budgétaires - exercice 2010.
- M.SIFFREDI 1.2 Subvention exceptionnelle à la Fondation de France à la suite du tremblement de terre en Haïti.

**2 - PERSONNEL**

- M LAVILLE 2.1 Mise à jour 2010 du tableau des effectifs : suppressions de postes à la suite de l'avancement de grade et la promotion interne 2009 de certains agents.

**3 - PETITE ENFANCE**

- Mme SAVELIEFF 3.1 Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.
- Mme SAVELIEFF 3.2 Approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou un établissement public.

**4 - CULTURE**

- Mme AUDOUIN 4.1 Mise en œuvre d'un partenariat avec la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry.
- Mme AUDOUIN 4.2 Etablissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et faire lire ».

**5 – DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- M SIFFREDI 5.1 Adoption de l'Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.

**6 - URBANISME - TRAVAUX**

- M. GHIGLIONE 6.1 Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la promesse de vente du terrain situé 27 rue des Vallées.
- M. GHIGLIONE 6.2 Rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry – Année 2008.

Vous avez également eu l'ordre du jour de cette séance. À ce sujet, j'ai reçu de la part de Mme DELAUNE une question orale, que nous examinerons en fin de séance.

Le premier point à l'ordre du jour concerne le débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010. Je laisse la parole à M. MARTINERIE

\*\*\*

## **FINANCES**

### **Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010.**

#### **Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Merci, M. Le Maire. Avec ce débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010, nous allons donc entamer le cycle financier de l'année. Le code général des collectivités territoriales nous impose d'avoir ce débat dans les deux mois précédents le vote du budget. Nous voterons donc ce dernier dans les deux mois qui viennent, et avant le 31 mars.

Ce moment, qui ne se conclut pas par un vote formel et dont les modalités ne sont pas définies par les textes, est l'occasion de débattre des choix en vue de la préparation budgétaire. Dès lors, le débat est une opportunité pour faire un point d'avancement des dossiers et mettre ceux-ci en perspective.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2010.

#### **1) Le contexte économique et financier : l'impact sur la ville de Châtenay-Malabry**

L'année 2009 avait commencé dans le contexte de la crise financière qui avait pris une ampleur planétaire au deuxième semestre 2008. Durant l'année qui vient de s'écouler, l'ensemble des pays a souffert d'une crise devenue économique, avec ses conséquences importantes sur « l'économie réelle » (augmentation du chômage notamment).

L'Etat français a été en pointe, sous l'impulsion du Président de la République, pour mettre en place des mesures de régulation internationale (G8, G20) visant à empêcher coûte que coûte une crise financière systémique.

Au plan national, la France a très vite mis en place un ambitieux plan de relance (26 milliards d'euros) visant à soutenir l'activité économique par l'investissement et, aussi, à limiter le nombre de faillites d'entreprises. Fin 2009, le bilan de cette politique souligne que cette stratégie a permis de contenir la dégradation des comptes par rapport à celle constatée dans d'autres pays. Le risque de déflation a, quant à lui, été écarté avec une inflation faible mais positive (0,4%).

La crise économique est loin d'être terminée, même si des signes de reprise nous viennent des Etats Unis, que la croissance chinoise reprendra son rythme antérieur, et qu'il est prévu pour notre pays une croissance de 1,4 % en 2010.

Depuis le deuxième semestre 2009, l'immobilier semble reprendre : plus de transactions et prix repartis légèrement à la hausse, depuis septembre 2009, après plus d'un an de baisse.

Le 14 décembre 2009, le Président de la République a annoncé ses arbitrages quant aux modalités du Grand Emprunt National 2010 visant à assurer une reprise durable de la croissance. L'Etat consacrera un effort public de 35 milliards d'euros, sur cinq grands axes prioritaires. Il financera principalement la recherche (8 milliards d'euros), l'enseignement supérieur et la formation (11 milliards d'euros) ainsi que l'industrie et les PME (6,5 milliards d'euros), le développement durable (5 milliards d'euros) et l'économie numérique (4,5 milliards d'euros).

Le Grand Emprunt National 2010 concerne directement la ville de Châtenay-Malabry puisque 1 milliard d'euros sera consacré « de suite » à la mise en place d'un campus centré sur les hautes technologies à Saclay (regroupement des grandes écoles d'ingénieurs parisiennes, dont l'Ecole Centrale, ainsi que l'Université Paris XI). L'état consacrera, au total, 5 milliards pour le Plan Campus.

Sur le budget communal, les conséquences de la crise ont été peu ressenties en 2009. **Concernant les droits de mutation, le budget primitif 2009 avait anticipé une baisse de 26% par rapport au réalisé 2008** (soit une inscription de 0,827 M€ au lieu de 1,117M€ perçus en 2008). Châtenay-Malabry est une des rares villes de la région parisienne où les prix n'ont jamais baissé. Néanmoins, comme ailleurs, le nombre de transactions a suivi la même pente négative entre la mi 2008 et la mi 2009. Au final, la recette 2009 a été de 0,848 M€.

**Cette baisse de recettes a été compensée par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêts d'emprunts.** En effet, depuis plus d'un semestre le taux EONIA (au jour le jour) est d'environ 0,35%. L'Euribor 3 mois – base de beaucoup de nos emprunts appuyés sur des taux variables – est quant à lui en dessous de 0,8%. Ajouté à une recette nette de 1,1M€ provenant de nos swaps (contre 0,828M€ en 2008) ainsi qu'à un niveau de capital dû en baisse, la section de fonctionnement a bénéficié d'une forte réduction des intérêts nets à payer : 1,329 M€ en 2009 (hors remboursement anticipé) contre 1,676M€ en 2008 (soit -20,7%).

Le taux d'intérêt net moyen en 2009 a été de 1,93% sur l'ensemble de la dette (2,29% en 2008).

Pour 2010 il est difficile de se projeter de façon précise. Néanmoins, il est peu probable que les taux directeurs de la Banque Centrale européenne subissent des hausses importantes car augmenter les taux directeurs obérerait les possibilités de reprise économique en Europe.

**Le plan de relance mis en place par l'Etat a eu un impact positif pour la ville de Châtenay-Malabry.** Par délibération du 7 mai 2009, nous avons signé un protocole avec l'Etat, par lequel nous nous engageons à maintenir nos dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des dépenses annuelles constatées au compte administratif entre 2004 et 2007 (soit 7 435 142 €). Les crédits inscrits au BP 2009 ayant été de 8 982 189 €, l'Etat a versé à la commune, en 2009, le FCTVA correspondant aux dépenses du CA 2008. Dès lors, la perception de deux années de FCTVA au lieu d'une a permis d'inscrire, en délibération modificative, une recette complémentaire de 1 734 931 € qui a principalement financé un allègement de la dette : remboursement anticipé de 1 257 500 € de capital sur un prêt DEXIA ; d'autrepart l'emprunt 2009 (3,9 M€ prévus au BP mais 3,5 M€ confirmés) n'a pas été mobilisé en 2009 du fait d'une trésorerie suffisante : étant inscrit en restes à réaliser, ce prêt induira moins d'intérêts en 2010.

Tout ceci contribue à réduire l'annuité de la dette.

## **2) Les éléments marquants de l'exercice 2009 et les perspectives pour 2010**

Il convient tout d'abord de rappeler **la livraison des vestiaires sportifs des Bruyères**, au deuxième semestre 2009. Cet équipement vient compléter les aménagements antérieurs (Club house du tennis club, terrains synthétiques) en permettant un accueil des sportifs dans des conditions optimales. Par ailleurs, la salle de réunion permettra aux associations de se rencontrer et de se former dans un confort qui manquait jusqu'alors.

En matière d'espaces publics et de voirie, l'année 2009 a été marquée par de nombreuses améliorations :

- Livraison de **la place du marché** et déplacement des commerçants en septembre. La désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de **la 1<sup>ère</sup> tranche des voiries du centre**

**ville** permet la poursuite de l'aménagement du centre ville courant 2010. Parallèlement, la réhabilitation du pavillon situé sur la place permettra d'achever ce secteur et de donner du cachet à l'ensemble.

Ceci sera d'ailleurs complété par la rétrocession à la ville du parking AGF situé en face du pavillon Jean Moulin. L'Assemblée générale des copropriétaires devrait se réunir au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, permettant la signature de l'acte dans le courant de l'année.

- Nombreux **aménagements de voirie** : rond-point rue de Verdun/Petite Voie Grogneuse ; rond-point du Mail des Houssières ; enfouissement des réseaux et reprise des chaussées sur les rues Angélique, de Malabry, Camille Pelletan, Garros et Pégoud ; création d'une zone de stationnement sur la Grande Voie des Vignes ; reprise des tapis de chaussées rues Robert Hertz et Lamartine ; Sécurisation des abords du groupe scolaire Sophie Barat ; installation d'un feu tricolore devant le pôle culturel...

Concernant la voirie et l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie seront poursuivis, en 2010, sur les rues Chateaubriand et, partiellement, Anatole France (le Conseil municipal a délibéré, le 12 novembre dernier, pour autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions afférentes).

Le 25 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à un contrat de partenariat public-privé et a accepté que soit engagée une étude d'évaluation préalable. L'objet de ce PPP, si cette formule juridique est confirmée en 2010, sera la rénovation et l'entretien des voiries communales et de leurs dépendances, ainsi que la gestion du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore.

Enfin, nous pouvons utilement rappeler la réalisation, en 2009, d'un chemin pour personnes à mobilité réduite permettant l'accès aux tennis extérieurs, ainsi que la reprise des cheminements piétons du Parc Vinci et la livraison du dépôt de voirie rue Lahuec.

La Municipalité porte depuis des années de nombreux projets importants qui ont eu des développements significatifs ces derniers mois :

- Concertation préalable (11 février 2009) pour l'aménagement du **Carrefour de l'Europe (avis favorable)**. L'enquête publique aura lieu du 15 février au 24 mars 2010.
- Enquête publique pour la réalisation du **½ échangeur ouest (avis favorable)** ;
- Début des travaux de réalisation **d'un parc de stationnement**, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'aménagement du **Parc de la Vallées aux Loups** ;
- En parallèle, adoption du projet **de plan local de déplacements** par les Hauts de Bièvre.

A noter que, en matière de transports en commun, 2009 aura été marquée par les délibérations positives, du Conseil Général et du Conseil Régional, sur le projet du **tramway T10** Croix de Berny – Clamart. Reste désormais au STIF à se prononcer sur ce dossier majeur pour la commune.

L'avenir de notre territoire s'esquisse à travers divers **dossiers d'urbanisme** qui ont vu des développements importants en 2009 et qui seront progressivement mis en œuvre dans les années à venir :

- **PLU** : Le Conseil municipal du 25 juin 2009 a prescrit l'élaboration du PLU et instauré deux périmètres de sursis à statuer (secteurs de l'Ecole Centrale et de l'Université de Pharmacie). Par ailleurs, le diagnostic du territoire et du POS sera achevé au 1<sup>er</sup> semestre 2010, ce qui permettra d'enclencher le débat sur le PADD ;

- **Zone Allende** : Accord trouvé avec l'entreprise Europrécis, ce qui permet d'envisager la démolition du bâtiment avec celle de l'ex garage Ford début 2010. L'enquête publique interviendra, en ce qui concerne le projet d'aménagement, dans le courant de l'année.
- **Zone Europe** : Le dossier de déclaration d'utilité publique est en cours de finalisation ;
- **Secteur Appert-Justice** : La réactualisation de l'enquête sociale a été engagée en 2009. Parallèlement, les relogements se font progressivement. L'OPDHHS va prochainement sélectionner le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une **résidence sociale** d'environ 50 logements et de locaux annexes, avenue Jean Jaurès. Les dossiers de désaffectation des terrains et d'arpentage sont en cours.

Le plan d'ensemble du secteur sera élaboré en 2010, ainsi que le cahier des prescriptions architecturales pour la mise en cohérence avec le projet des Nouveaux Constructeurs (comité du Syndicat Mixte en date du 17 décembre 2009).

Début 2009, les Nouveaux Constructeurs ont acquis les « **bâtiments Ericsson** ». Un projet (bureaux HQE et BBC et logements) est en cours de conception, ce qui devrait aboutir à un dépôt de permis de construire dans le courant de l'année 2010.

Des études sont en cours en vue de programmer les travaux de dévoiement de la canalisation d'adduction d'eau *bonna 1000* (SEDIF) qui pourraient intervenir au premier semestre 2011.

- **Secteur de l'ex-clinique des Vallées** : Le 16 mai 2009, la Cour Administrative d'Appel a rejeté l'appel relatif à la révision simplifiée du POS (1<sup>ère</sup> instance de rejet, par le Tribunal Administratif, en novembre 2007). Le 3 décembre 2009, la Cour administrative d'Appel confirme le rejet prononcé par le Tribunal Administratif le 27 mars 2008 de la demande d'annulation du permis de construire de la Société Franco-Suisse. Dès lors, le bâtiment de l'ex-clinique, très dégradé, va pouvoir être démolé et les travaux de construction devraient pouvoir démarrer ;
- **Parcelle AJ 96 rue des Vallées** : Le Conseil municipal du 12 novembre 2009 a désaffecté et déclassé le terrain situé à l'arrière de l'Espace Omnisport Pierre Bérégovoy, au 27 rue des Vallées. Ce terrain sera vendu en 2010 à la suite de la délibération du 11 février 2010 autorisant Monsieur le Député-Maire à signer la promesse de vente. Un programme de 15 maisons individuelles sera réalisé sur le site (terrain de 4 146 m<sup>2</sup>).
- **Projets Avenue du Bois** : Les recours relatifs aux permis de construire des 5-9 et 11 de l'Avenue ont fait l'objet de désistements de la part des requérants.

A ce jour, les recours déposés contre les modifications ou révisions simplifiées du POS, ainsi que les recours contre un certain nombre de permis de construire se sont toujours conclus dans un sens défavorable pour ceux qui ont engagé les procédures. Il faut néanmoins déplorer les délais conséquents que cela entraîne pour la réalisation des projets et le développement de la commune.

L'année 2009 a été une année charnière pour la préparation, la définition des programmes et le lancement des procédures pour de nombreux dossiers qui se prolongeront tout au long de la mandature :

- **Complexe Sportif Léonard de Vinci** : Le maître d'œuvre a été choisi. L'esquisse est en cours de finalisation. En 2010, la procédure sera poursuivie (APS-APD, permis de construire, DCE, choix des entreprises qui réaliseront les travaux). Les travaux devraient

commencer en fin d'année pour une livraison début 2012. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subventionnement (ANRU et Région) au titre des « opérations isolées ».

- **Centre social, Epicerie Sociale et Espace Prévention Santé** : le projet a été validé et un dossier de contrat régional a été adopté par le Conseil Municipal en décembre dernier. En 2010 interviendra le choix d'un maître d'œuvre, ainsi que le dépôt du permis de construire. Ce chantier devrait prendre un an environ pour une livraison fin 2011 – début 2012 (en fonction du délai de notification du contrat régional).
- **Groupe Scolaire Jules Verne** : En 2009, s'appuyant sur le diagnostic technique des bâtiments existants et des scénarii de programmes, la ville a mené la concertation avec les utilisateurs (enseignants, parents d'élèves).  
Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 novembre 2009, a approuvé le programme de travaux, le montant prévisionnel et la composition du jury en vue de la procédure de désignation d'un maître d'œuvre. Les travaux, devant être réalisés dans un contexte de site occupé, se dérouleront sur 32 à 36 mois (livraisons par phases en 2013 et 2014). Le 4 février, le jury de concours a désigné 3 équipes autorisées à concourir.

A noter que les deux équipements pré-cités seront **BBC** (bâtiments à basse consommation énergétique), ce qui marque le volontarisme de la commune, dans le prolongement des efforts réalisés depuis 2003 en matière d'économies d'énergie. Dans ce domaine, l'année 2009 a d'ailleurs été marquée par la réalisation du **bilan carbone « Patrimoine et services »** et par la préparation du **projet d'Agenda 21**, proposé ce soir au vote du Conseil municipal.

Pour compléter cet exposé sur l'amélioration du patrimoine communal, il faut citer le lancement d'une **étude pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public** (septembre 2009). En 2008, une première analyse avait été menée sur l'hôtel de ville et l'école Masaryk. Le diagnostic sur l'ensemble des équipements sera terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2010, permettant ensuite une programmation pluriannuelle de travaux.

Dans le domaine des services aux personnes porteuses de handicaps, rappelons par ailleurs :

- La **livraison par l'OPDHHS de 37 logements** pour le compte des « Amis de l'Atelier » ;
- Le 10 février 2010, un **service de transports spécialisés pour les personnes handicapées** (« Pour une aide à la mobilité ») a été mis en place. Le Conseil Général des Hauts de Seine a été désigné comme maître d'ouvrage et gestionnaire, par le STIF. L'exploitation a été confiée à la Société KEOLIS.

Ce dispositif viendra utilement compléter les services mis en place par la commune comme **l'auto bleue** (véhicule changé en 2009) ou **le portage des repas à domicile** (dont le passage à une livraison en liaison froide, est prévu pour 2010. Ceci permettra une sécurisation des approvisionnements des personnes et une extension du service rendu. Le budget 2010 prévoira les investissements nécessaires : véhicules réfrigérés, thermocelleuses etc.).

Concernant le secteur social et les avancées réalisées en 2009, en dehors des équipements évoqués ci-dessus (centre social, épicerie sociale, projet de résidence sociale...), notons la finalisation du **diagnostic des ateliers santé ville** (qui se traduira par des propositions de plan d'action dans les prochains mois) et le lancement, par le CCAS, d'une **analyse des besoins sociaux** via un bureau d'études spécialisé.

D'autres évolutions positives sont à souligner dans le secteur social :

- L'achat, par le Conseil Général, des **anciens locaux de la sécurité sociale**, rue Jules Verne, en vue de construire un bâtiment départemental qui regroupera les services de la CVS et de la PMI ;
- Le regroupement avant l'été 2010, à Antony, des services du Pôle emploi (ANPE, ASSEDIC, UNEDIC, de la MDEE, de la mission locale intercommunale et de l'espace insertion du Conseil général) créant ainsi **un guichet unique pour l'emploi** performant évitant aux demandeurs d'emploi et allocataires du RSA de faire de vrais parcours d'obstacles pour faire leurs démarches auprès des diverses administrations.

Ce rapprochement sur un même lieu fonctionnel permettra des synergies entre les divers services et, donc, une plus grande efficacité au service des populations.

Cette synergie entre les services sociaux de la ville et ceux du Conseil Général n'est d'ailleurs pas nouvelle. Ce travail étroit a été officialisé par la signature d'un **Protocole d'action sociale** le 10 avril 2008. Depuis, des réunions de concertation ont été régulièrement menées sur les thèmes relatifs à la petite enfance, à la réussite éducative, aux impayés de loyers, aux personnes vulnérables, à la MDPH, aux personnes âgées (coordination gérontologique)....

- Les travaux d'**aménagement des locaux de la CAF** situés rue Paul Gauguin (ces travaux ayant été facilités par la mise à disposition provisoire de bureaux au pavillon Colbert par la ville).
- Après le départ des services du Trésor Public, qui ont libéré les locaux de la Trésorerie, le Logement Francilien a décidé d'y créer **une antenne de proximité** pour recevoir les habitants.

Enfin, nous ne serions pas complets si l'on passait sous silence l'**achat, par l'OPDHHS, de 549 logements du patrimoine ICADE sur notre territoire**. Cette opération se traduira par le conventionnement desdits logements, ce qui fera passer le pourcentage de logements sociaux à environ 54% sur la commune de Châtenay-Malabry.

**Le développement durable** est un fil conducteur de l'action municipale depuis 2002. Les points ci-dessous ont été autant d'étapes qui ont jalonné la démarche de la ville, dans le cadre d'une recherche d'amélioration continue :

- La recherche d'économies à réaliser sur les fluides (depuis 2002) ;
  - Le partenariat avec l'université de Marne La Vallée (2003-2004) ;
  - La formation des élus et des chefs de service aux problématiques et à la démarche d'Agenda 21 (2005) ;
  - La réalisation d'un diagnostic territorial (2005-2007) et la démarche de partage de celui-ci (2008-2009) ;
  - L'orientation volontariste des constructions projetées vers la norme BBC (2009).
- ...

Tout ceci a trouvé des déclinaisons dans les trois volets du développement durable (environnement, social, économique) et a trouvé son prolongement dans l'élaboration d'un **projet d'Agenda 21** qui sera débattu et, je l'espère, adopté ce soir.

Durant l'année 2009, diverses actions ont illustré ce **processus d'amélioration continue** :

- **Le bilan carbone**, déjà évoqué ;
- La réalisation d'un document grand public (**diagnostic partagé du territoire** – Agenda 21 local) ;

- La présentation des **7 chantiers de développement durable** ;
- Les **actions de sensibilisation** (**écoles** : repas bio, animations sur le thème « agriculture et alimentation » ; **habitants** : parcours sociaux par exemple ; **entreprises** : 1<sup>er</sup> forum sur les économies d'énergie au théâtre La Piscine ; **gardiens d'immeubles**, etc.).

**En 2010, le lancement de l'Agenda 21 se traduira par la poursuite et l'accélération des actions.**

Il convient de souligner que les Hauts de Bièvre participent également à ce processus :

- Mise en place de **bacs enterrés** dans la cité-jardin (amélioration de la qualité du tri ; suppression des loquettes et meilleur environnement visuel ; sécurisation des sites...). Ceci sera développé durant l'année 2010, après une expérimentation réussie en 2009, dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets (mise en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2010) ;
- **Sensibilisation dans les écoles** (21 classes volontaires sur les 7 communes, dont 9 à Châtenay-Malabry, pour l'année scolaire 2008/2009) ;
- Adoption d'un **règlement d'assainissement contraignant** en matière de rétention des eaux pluviales à la parcelle, devant aboutir à une réduction sensible des rejets d'eaux dans le réseau ;
- **Nouvelle DSP assainissement** vis-à-vis de laquelle les Hauts de Bièvre ont été très exigeants en matière d'optimisation de la protection de l'environnement et de développement durable (le volume annuel de collecte des eaux usées est de 10 millions de m<sup>3</sup> sur le territoire),

L'année 2009 a également été celle d'un **développement des services rendus à la population** :

- En matière **d'accès aux nouvelles technologies**, de nombreuses améliorations ou mises en place ont permis aux habitants de bénéficier de meilleures prestations :
  - **Actes web** : par l'intermédiaire du site internet de la ville il est possible, depuis le début de l'année 2009, de faire des demandes d'actes d'état civil en ligne. Ceci a accompagné le très fort accroissement de la demande constatée depuis la suppression des fiches d'état civil.

Depuis avril 2009, ce nouvel outil a été plébiscité (7 000 demandes sur les 20 000 reçues dans l'année).

La Ville de Châtenay-Malabry est désormais référencée sur le site gouvernemental « acte-etat-civil.fr ». Les demandes qui y sont faites sont routées sur nous.

Ce nouveau service participe de la modernisation des services publics. Il a été mis en place concomitamment au déploiement des **bornes d'enregistrement des passeports biométriques**.

Depuis avril 2009 la ville de Châtenay-Malabry a été dotée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports. Désormais, l'espace services traite la totalité du dossier informatique, y compris prise d'empreintes et de photographies.

En 2009, 2 000 dossiers ont été traités. Il faut noter que la ville de Châtenay-Malabry est une des très rares villes alentours qui reçoit le public sans rendez vous, ce qui entraîne l'accueil de publics venant parfois d'autres départements, uniquement pour cette raison, en cas d'urgence. Il en sera vraisemblablement de même avec les cartes nationales d'identités dès que les textes ad hoc auront été votés.

- **Espace familles** : depuis octobre 2009, ce nouveau logiciel permet de payer en ligne la totalité des prestations offertes par la ville (restauration, centres de loisirs, crèches, séjours...), de procéder aux inscriptions et modifications pour les centres de loisirs, d'obtenir les attestations fiscales....

De nouvelles fonctions seront développées dans le courant de l'année 2010. On compte déjà plus de 3 200 connexions à ce service, 40 % concernaient des inscriptions et des modifications pour les centres de loisirs. En outre, on peut relever que 20 % des factures émises sont d'ores et déjà payées par ce nouvel outil.

- **Informatisation de la médiathèque** : La médiathèque a été inaugurée début 2003. En 2009, **l'ensemble des serveurs et des ordinateurs ont été changés**, ce qui permet un développement des services rendus. Par ailleurs, **un projet de service** a été mis en œuvre, visant à adapter le fonctionnement de l'établissement aux besoins évolutifs des publics. Trois missions spécifiques ont été définies :

- **La formation** : la médiathèque va accentuer son rôle de lieu de ressources (offre documentaire liée aux programmes scolaires, offres de postes de travail informatiques....)
- **L'information** : les collections proposées doivent permettre aux différents lectorats un éclairage sur les grands enjeux et les débats contemporains.
- **La culture** : des collections revisitées et améliorées, ainsi que des actions en faveur de la promotion du livre, de la lecture et de l'offre culturelle présente sur la ville permettront à l'établissement de contribuer encore plus activement à l'effort important de la commune en matière culturelle (cinéma, musique, danse, spectacle vivant et lecture). Par exemple, la médiathèque a pris toute sa place lors de **l'élargissement, à toutes les écoles élémentaires, des prix littéraires** (2009/2010).

En 2009, la politique tarifaire a été revue (gratuité pour les mineurs, refonte de la grille des tarifs facilitant le retrait des supports multimédias) ;

Depuis son ouverture en 2003, la ville a fait des efforts importants pour doter la médiathèque de fonds importants :

- livres et périodiques : + 21 100 documents (+33%)
- CD audio : + 4 700 unités (+53%)
- CD ROM et DVD : + 2 325 (+ 393%)  
Dont DVD seuls : + 1 568 (+271%)

- Création d'un cyber-espace à la Rotonde : l'installation des studios d'enregistrement et de répétition au Pôle Culturel a libéré des locaux à la Rotonde. Ceux-ci ont été aménagés en salles de formation informatique qui permettront de mettre en place des projets avec les jeunes. L'ouverture du cyber espace est intervenue il y a quelques jours, à l'occasion de la CLIP du 28 janvier dernier. Cet outil complète les salles et cours d'informatique à disposition de l'Espace Séniors et qui rencontrent un très grand succès

En matière de nouvelles technologies, il faut bien sûr évoquer le **projet de très haut débit** porté par le Conseil Général. Le 28 septembre, la Commission européenne a approuvé le mode de financement de ce projet (422 M€, dont 59 à la charge du département) qui fera des Hauts de Seine le premier territoire français important à bénéficier de cet atout pour le développement économique et pour les citoyens (l'ensemble des foyers du département sera raccordé à la fibre optique d'ici 2013). Les travaux sur Châtenay-Malabry devraient commencer en 2012.

Cette nouvelle technologie permettra, entre autres, le développement des services publics (e-administration ; e-éducation.....).

La ville de Châtenay-Malabry accompagnera ce processus, dès 2010, en montant un groupe de travail sur le projet d'informatisation des écoles (projet inscrit dans le programme de mandature).

En fonction de l'avancée des réflexions avec les services de l'Education nationale et les enseignants, un site pilote pourrait voir le jour dès cette année. Bien sûr, la concertation avec les utilisateurs devra être privilégiée pour que l'outil mis en place (qui n'est qu'un moyen) soit adapté aux besoins et aux projets pédagogiques.

- En ce qui concerne le **service des archives**, la commune mène depuis une dizaine d'années, une action volontaire de classement, d'élimination réglementaire et de préservation des documents anciens (plans, cartes, registres.....).

Ce travail préliminaire permet désormais d'envisager une mise à disposition en ligne au profit du public. En effet, **en 2010, le logiciel devra être changé. Ce sera l'occasion d'élargir l'offre proposée au public**, qui est de plus en plus friand d'accès en ligne aux documents. **Les internautes pourront ainsi accéder aux documents numérisés communicables** (état-civil, Assemblées, Plans, Cadastres, dossiers documentaires...). Les documents non accessibles en ligne feront néanmoins l'objet d'une possibilité de consultation sur place, facilitée par des inventaires détaillés des fonds disponibles.

La mise en œuvre de cette offre en ligne fera de Châtenay-Malabry le premier site communal des Hauts de Seine à présenter une collection aussi complète d'archives publiques en ligne. Nous rejoindrons ainsi les quelques villes novatrices en la matière (Avignon, Brest, Lorient, Cannes).

Un lien informatique pourrait être envisagé avec le site des archives départementales.

Avec le cyber-espace, le projet d'informatisation des écoles et l'effort engagé pour développer l'offre de la médiathèque et les actions en faveur de la lecture en direction des scolaires, nous avons évoqué **l'action de la commune en direction de sa jeunesse**.

L'année 2010 continuera en ce sens, avec la mise en place du travail du **nouveau conseil des jeunes collégiens** (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) élu le 19 novembre dernier. A cet égard, une restructuration du service jeunesse a permis le recrutement d'un animateur, venant des centres de loisirs, pour accompagner les actions du Conseil. Cet agent est venu compléter l'équipe du Bureau Information Jeunesse, ce qui permettra des synergies. Notons d'ailleurs que **la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a reconduit le label de notre Bureau Information Jeunesse, fin 2009**, à la suite du projet de service présenté par la ville.

Une réflexion est en cours pour favoriser le développement de cet équipement et lui donner plus de lisibilité en lui offrant des locaux plus adaptés, au cœur du nouveau centre ville.

L'offre en matière **d'ateliers jeunesse** a été étoffée en 2009, les cours de cirque et de slam s'étant ajoutés à ceux, déjà bien rodés, de capoeira, de hip hop, de boxe thaïlandaise, de théâtre, de gospel.

**L'action de la commune pour ses écoles est multiforme.** Au-delà des **grands projets** de construction déjà réalisés (Suzanne Buisson, écoles des Mouillebœufs) ou prochainement lancés (Jules Verne), il ne faut pas oublier que le budget annuel d'investissement est toujours conséquent pour l'entretien du patrimoine (il avoisine le million d'euros). En 2009, parmi les très nombreuses dépenses significatives, on peut rappeler la 1<sup>ère</sup> tranche de **transformation complète du système de chauffage du groupe scolaire Jean Jaurès** (2<sup>ème</sup> tranche en 2010) ou les nombreux **remplacements de baies vitrées** (groupes scolaires Brossolette et Jean Jaurès ; maternelle Jules Verne), politique d'ailleurs engagée pour l'ensemble du patrimoine bâti ancien (gymnase Jean Jaurès, crèche Magdeleine Rendu, salle des mariages et salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, ....).

Mais l'implication de la ville au profit du secteur primaire concerne aussi la section de fonctionnement.

Il ne s'agit pas, dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, de chercher une présentation exhaustive. Il est néanmoins utile de souligner les évolutions importantes qui ont marqué l'année 2009 et qui se prolongeront désormais :

- **Alimentation bio** : dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, la ville s'est engagée résolument dans la recherche de filières pérennes et fiables pour ses restaurants scolaires (rappelons que les cuisines communales produisent annuellement 400 000 repas).

En 2009, **trois repas totalement bio ont été servis** dans les écoles (2 avril, 11 juin et 19 novembre). Par ailleurs, **le nouveau marché alimentaire, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010** imposait aux sociétés de faire des offres de gammes de produits bio.

Le marché (organisé en 12 lots) a bénéficié aux sociétés qui ont pu s'engager sur :

- La certification pour la distribution de produits bio et de commerce équitable,
- La diversité des produits proposés et leur origine,
- L'optimisation du plan de transport,
- Le tri sélectif des déchets et le traitement des eaux usées,
- La réduction des consommations d'énergies.

Ainsi la commune aura la possibilité de commander des produits bio à ses fournisseurs habituels, sans se préoccuper de rechercher des interlocuteurs à chaque opération. Il convient néanmoins de souligner qu'une généralisation n'est guère envisageable pour l'instant du fait des difficultés d'approvisionnement en grandes quantités de manière pérenne.

Le 12 novembre 2009, le Conseil municipal a décidé, pour la deuxième année consécutive, de faire progresser les tarifs de restauration scolaire en dessous de l'évolution de l'inflation relevée par l'INSEE.

Les restaurants scolaires accueillent environ 65% des enfants d'âge primaire. Entre septembre et décembre 2009, cela s'est traduit par 113 321 repas facturés, contre 107 661 sur la même période en 2008 (soit + 5,26 %).

Durant l'année scolaire 2009/2010, quelques écoles ont bénéficié de la mise en place, par la commune, **d'activités pendant la pause déjeuner** (écoles Pierre Mendès France, Pierre Brossolette, Mouillebœufs).

Chaque atelier regroupe un nombre limité d'enfants volontaires pour une durée de 30 à 45 minutes.

Les thèmes des ateliers retenus sont : « autour de la nature », « autour du livre », ludothèque, « autour des sciences », arts plastiques et « on se met en scène ». Après cette année d'essai, les ateliers ont vocation à être généralisés.

En matière **d'accompagnement éducatif**, il faut noter que **l'aide aux devoirs** est venue compléter l'offre culturelle et sportive dans les écoles du réseau-réussite-scolaire (RRS), dès le mois de mai 2009. Ce dispositif est gratuit pour les familles.

Enfin, en 2010, **l'offre d'activités dans le cadre des classes transplantées va être diversifiée** : deux classes pourront opter pour la thématique de l'astronomie et de la montagne. Les autres thèmes couverts par notre offre sont la vulcanologie et la géologie (Vulcania) ; les sports d'hiver (ski et chiens de traîneaux) ; le milieu marin et l'initiation à la voile. Durant chaque année scolaire, douze classes transplantées sont organisées. Une classe bénéficie d'un échange avec l'Allemagne.

**Le secteur de la petite enfance** a fait l'objet d'engagements chiffrés dans le projet de mandature 2008-2014. Il s'agit de pouvoir accueillir 200 enfants de plus.

Un certain nombre d'actions et d'orientations ont été réalisées ou décidées en 2009 :

- **Obtention d'un agrément pour chacune des anciennes haltes garderies**, désormais labellisées en tant que multi-accueils. Ceci permet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à temps complet.
- Négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales et **l'Association l'IEPC** qui projette d'installer **une structure à vocation d'insertion professionnelle** pour les familles à la recherche d'un emploi dans des locaux de l'OPDHHS, place Léon Blum, en ouvrant un multi-accueil de 30 places d'ici la fin de l'année 2010. Ce projet sera soutenu financièrement par la commune (subvention d'environ 140 000 € en année pleine).
- **Projet d'extension des locaux du multi-accueil Les P'tits Loups**. L'annexe de la mairie (quartier de Malabry) est peu visitée du public, phénomène accentué par le développement des démarches en ligne et l'impossibilité de faire des demandes de passeports (ce qui sera bientôt élargi aux cartes d'identité) puisque les bornes d'enregistrement sont en mairie principale. Ceci permettra d'augmenter l'agrément du multi-accueil de 12 à 15 places supplémentaires (contre 22 actuellement).

Ces projets seront affinés en 2010 puisque **le contrat enfance-jeunesse** est venu à échéance fin 2009. Un bilan sera effectué par la Caisse d'Allocations Familiales mi 2010 et le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur les termes d'un nouveau contrat à l'automne.

Rappelons que, lors de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a délibéré pour permettre **l'acquisition des murs de la Crèche Magdeleine Rendu**.

### **3) Perspectives budgétaires pour l'exercice 2010**

La présentation précédente permet d'esquisser les grandes lignes des dossiers qui verront des évolutions ou des développements en 2010. Le rapport au Conseil municipal relatif au budget primitif permettra d'entrer plus dans le détail des investissements retenus et des crédits inscrits en fonctionnement.

A ce stade, il peut néanmoins être indiqué aux membres de l'Assemblée que **le budget est construit sur la base d'une stabilité fiscale**, aussi bien sur la taxe d'habitation que sur les taxes sur le foncier (bâti et non bâti).

En outre, on peut d'ores et déjà évoquer les prévisions d'évolution des principaux éléments qui structureront le budget 2010 :

- **La DSUCS** est maintenue en 2010, en attendant le résultat des arbitrages à opérer dans le cadre des réflexions de l'Etat sur la géographie prioritaire ;
- **Les droits de mutation** se situeront probablement à un niveau supérieur à celui de 2009, au vu des DIA recensées au dernier trimestre 2009 ;
- **Les recettes fiscales prévisionnelles** s'appuient sur les bases définitives 2009 (rôles généraux) + 1,2% (Loi de Finances). Ceci entraîne une recette totale en hausse de 2,5% par rapport à la somme inscrite au BP 2009 (Etat 1259), intégrant l'évolution des bases physiques. A noter que l'Etat notifie les bases fiscales courant février, voire début mars. Le BP 2010 reprendra le chiffre exact, sachant que la Municipalité a opté, une année encore, pour la stabilité des taux.

Il n'est pas inutile de rappeler que **la stabilité fiscale est une constante de la politique municipale**. Depuis 1998 seules deux hausses modérées ont été appliquées, en 2005 et 2006 (2,1 puis 1,8%).

En 2009, année de crise économique, beaucoup de collectivités ont augmenté leurs taux : d'après la DGCL, la hausse des taux de fiscalité locale a été de 3,4%, pour un produit en hausse de 8,1% (contre +4,4% en 2008). Cela n'a pas été le cas de Châtenay-Malabry, contrairement à 26 des 36 communes du département dont les taux avaient augmenté en 2009.

Avec la stabilité confirmée en 2010, la municipalité prouve qu'il ne s'agissait pas de retarder l'échéance : l'augmentation des impôts ne doit être que la dernière extrémité, quand toutes les options ont été exploitées.

- **Les frais de personnel** font l'objet d'une prévision 2010 fondée sur l'évolution constatée en 2009 (+3%), moins le traitement des 6 agents du service des sports transférés à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (5,7 équivalents temps plein). A noter que celle-ci refacturera à la ville, via l'attribution de compensation, les deux équivalents temps plein consacrés par les agents aux activités sportives non nautiques.
- **Les taux d'intérêt** devraient rester historiquement bas en 2010, ce qui permet d'envisager une inscription budgétaire qui ne pénalisera pas le budget. L'annuité 2010, quant à elle, restera contenue, avec une prévision de 4,785 M€ qui intègre 965 000 € de recettes de swaps pouvant d'ores et déjà être inscrites comme certaines du fait des clauses de nos contrats.

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient être peu évolutives sur l'ensemble de la section, poursuivant ainsi les efforts de gestion qui ont été traduits dans les comptes administratifs précédents. D'ailleurs, le CA 2009, qui sera comme chaque année adopté avant le Budget Primitif, permettra d'illustrer à nouveau qu'il est possible de faire mieux au service des habitants, grâce à une gestion dynamique et sans inflation des dépenses.

A cet égard, la fin du METP « éclairage public », le 31 décembre 2009, a permis de lancer une procédure de mise en concurrence qui se traduit par une économie d'environ 300 000€ l'an par rapport à la dépense précédente. Nous y reviendrons en mars prochain.

#### **4) La section d'investissement**

La présentation des éléments marquants de l'année 2009 a permis de citer les grands équipements prévus au programme de la Municipalité et dont les dossiers, procédures et budget verront des traductions durant l'exercice 2010 :

- Voirie du centre ville et bâtiments sur la place du marché,
- Complexe sportif Léonard de Vinci,
- Centre social, Epicerie sociale et Espace prévention santé,
- Groupe scolaire Jules Verne,
- Nouvelles technologies,
- Accessibilité des bâtiments,
- Actions post bilan carbone et adoption de l'Agenda 21.

Le budget 2010 prévoira également, comme les années précédentes, de nombreux travaux d'amélioration ou d'entretien du patrimoine existant. Quelques exemples peuvent être cités, en attendant les derniers arbitrages et la présentation plus précise en mars prochain :

- Couverture de deux courts de tennis,
- Réfections de sols, reprises de peintures, de faux plafonds, de toitures terrasses, changement de baies vitrées dans les bâtiments communaux,
- Deuxième et dernière tranche du système de chauffage du groupe scolaire Jean Jaurès,
- Agrandissement du centre de loisirs Pierre Mendès France, évoqué lors des anticipations budgétaires,
- Réalisation d'une chambre froide positive à l'école Masaryk,
- Création de locaux poubelles couverts (Groupes scolaires Léonard de Vinci et Jean Jaurès),
- Changement des portes de la cuisine de l'Ecole T. Masaryk,
- Renforcement de la ventilation, du chauffage et de la climatisation (salle de projection) au Cinéma Le Rex,
- Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux.

A cela s'ajoutera le remboursement du capital de la dette qui sera de 3,2 M€.

En matière de recettes, nous pourrons compter sur le FCTVA (1,500 M€), la cession du terrain situé derrière l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy (2,2M€), la TLE (0,140 M€), la dotation aux amortissements (0,850 M€), le virement de l'année et l'emprunt.

Enfin, dans la mesure où la commune adopte chaque année son compte administratif avant son budget primitif, la section d'investissement intègrera les restes à réaliser 2009, en dépenses et en recettes. Soulignons à ce sujet que les restes à réaliser sont des dépenses engagées ou des recettes notifiées avant le 31 décembre mais non encore facturées, payées ou perçues à cette date. Il ne s'agit pas d'opérations prévues non réalisées.

### **5) La prospective 2010-2012 (hors RAR)**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Poursuite de l'aménagement du centre ville (voiries et places)</b>	1,700 M €	2,000 M €	1,000 M €
<b>Complexe Sportif Léonard de Vinci</b>	0,500 M €	5,000 M €	2,000 M €
<b>Centre Social</b>	0,300 M €	2,500 M €	///
<b>Groupe Scolaire Jules Verne</b>	0,500 M €	5,000 M €	10,000 M €
<b>Etudes PLU</b>	0,180 M €	0,080 M €	0,080 M €
<b>Entretien du patrimoine</b>	3,500 M €	3,500 M €	3,500 M €
<b>Matériels mobiliers</b>	0,600 M €	0,600 M €	0,600 M €
<b>TOTAL</b>	<b>7,280 M €</b>	<b>18,680 M €</b>	<b>17,180 M €</b>

## Annexe au débat d'orientation budgétaire 2010

### LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

#### Ville de Châtenay-Malabry

	<b>Budget Primitif 2009</b>	<b>Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2009)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 213,12 €	1 231 €
Impôts directs / habitant	491,21 €	545 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 164,74 €	1 327 €
Dépenses équipement brut / habitant	278,08 €	408 €
Dettes / habitant	2 223,59 €	1 111 €
Dotations Globales de Fonctionnement / habitant	233,89 €	295 €
Personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,12 %	56,7 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	91,02 %	115,7 %
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement.	115,59 %	99,9 %
Dépenses équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	23,88 %	30,7 %

Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	1,91	0,84
Taux d'intérêt moyen de la dette	1,93 %	4 %
Annuité de la dette par habitant	147 €	139 €

Source : DGCL/DESL «Budgets Primitifs 2009 des Communes» - Elément d'analyse financière par strate.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci, M. MARTINERIE pour toutes ces explications. Des élus souhaitent-ils intervenir sur cette délibération ? Oui, Mme DELAUNE, puis Mme CANET, et Mme FRANCHET.

**Mme DELAUNE, Conseillère municipale :**

Merci. Un point est fait dans votre document sur le contexte économique et financier. La politique du gouvernement y est plébiscitée, notamment le plan de relance et le Grand Emprunt. Je m'étonne que rien ne soit dit au sujet de la suppression de la taxe professionnelle.

Permettez-moi tout de même d'avoir une appréciation un peu plus nuancée de la situation. Le Grand Emprunt de 35 milliards, par exemple, représente une dette qui vient s'ajouter à une dette non maîtrisée. Je rappelle juste que 250 milliards d'euros ont été empruntés par l'État en 2009. L'endettement s'est emballé, et la crise n'explique pas tout. Ce n'est pas moi qui le dis, et je vous renvoie au rapport public de la Cour des comptes. Les choix fiscaux, économiques, et budgétaires qu'a faits le gouvernement en sont la cause. L'État s'est privé de recettes, à travers le bouclier fiscal, la réduction d'impôts sur les droits de succession, la réduction d'impôts des entreprises, les modalités de sortie des aides aux banques. L'emprunt n'aurait pas été nécessaire sans ces choix. Cet emprunt est en quelques sortes un plan de relance bis, mais toujours « unijambiste », sans soutien à l'emploi, ni à la consommation.

Vous dites que les conséquences de la crise ont été peu ressenties sur le budget communal en 2009. Tant mieux, oserais-je dire, mais vous êtes-vous posé la question de savoir comment les Châtenaisiens ont vécu et vivent encore la crise ? Je ne parle pas de toute la population, bien sûr, mais de ceux qui avaient déjà du mal à « joindre les deux bouts », sans parler de tous ceux qui étaient déjà en situation de précarité. Je regrette l'absence de chiffres sur ce point, peu éclairant sur la situation réelle de Châtenay et de ses habitants.

S'agissant du centre ville, vous indiquez que le pavillon situé sur la place sera réhabilité. Quelle sera sa destination ?

Vous abordez l'éventualité d'un PPP, Partenariat Public-Privé, sur la voirie communale, et la gestion de l'éclairage public. Au regard des taux d'emprunts que réussit à négocier la Ville de Châtenay avec les banques, par exemple un taux moyen net en 2009 d'1.93%, je me demande vraiment ce que vous allez faire dans la « galère » du PPP, qui est un montage financier beaucoup plus coûteux qu'un marché public de travaux financé par l'emprunt. En effet, le loyer que vous

allez payer au groupement attributaire du PPP sera en fait un remboursement d'emprunt, même s'il n'apparaît pas dans la charge de la dette, dont le taux d'intérêt sera bien plus élevé que celui des emprunts contractés actuellement par la Ville. Certes, vous allez gagner quelques années sur le planning de remise à niveau de la voirie, mais à quel prix ?

Concernant le tramway, vous rendez à César ce qui est à César, et cela est une bonne chose. Le Conseil général et le conseil régional ont décidé le tramway. Ce n'est pas ce que j'ai cru lire dernièrement, j'avais l'impression que nous travaillions tous pour ce dossier.

Sur la rue Allende, je me demande en quoi consiste le projet d'aménagement. Où se situera précisément la résidence sociale que vous évoquez ? Vous faites état de cinquante logements. Où iront les 136 hébergements actuels du foyer.

À aucun moment dans ce rapport n'est évoquée la vidéosurveillance. Une étude devait être lancée en 2009, si ma mémoire est bonne. Est-ce abandonné ? Ou allez-vous faire un plébiscite téléphonique très fiable, comme votre homologue du Plessis-Robinson ?

Enfin, des études sur le parc du Souvenir français avaient été évoquées. Où en sommes-nous ?

Concernant l'endettement de la Ville, et nous y reviendrons lors du vote du budget, sans doute avez-vous consulté l'enquête financière réalisée sur les villes du 92, qui montre que Châtenay-Malabry se situe au 32<sup>ème</sup> rang d'endettement par habitant sur 36 communes. Il est inutile de me rappeler le passé, de me dire que telle ou telle ville est plus endettée que Châtenay, ou que Châtenay-Malabry a peu de potentiel fiscal, ce que nous constatons d'ailleurs dans l'étude qui a été réalisée. Enfin, concernant la taxe professionnelle, qu'avez-vous fait ces quinze dernières années pour attirer les entreprises à Châtenay ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Mme CANET.

**Mme Michèle CANET, Conseillère municipale, Conseillère Générale :**

Je voudrais juste apporter quelques remarques très courtes à l'exposé complet et pertinent qu'a fait Sylvie DELAUNE et que, bien évidemment, je partage totalement.

Tout d'abord, et elle a fait allusion à ce point, nous avons l'impression, en vous entendant, que tout ce qu'il se passe à Châtenay se fait grâce à vous. Or, vous n'êtes, ni tout seul, ni tout-puissant. Beaucoup de gens s'intéressent à notre ville, et vous n'êtes pas seul, M. le Maire.

Après votre introduction, je cite, « *la municipalité porte depuis des années de nombreux projets importants qui ont connu des développements significatifs ces derniers mois* », vous faites ainsi vôtre l'aménagement du carrefour de l'Europe, qui est pourtant l'œuvre du Conseil général, et le parc de stationnement du parc de la Vallée aux Loups, que nous devons également au Conseil général. À ce sujet, vous feriez bien d'allier votre voix à la mienne pour regretter auprès des services du Conseil général, la mauvaise et scandaleuse manière dont se passent ces travaux qui n'en finissent pas, aux abords du gymnase et du lycée Jean Jaurès, où aucune sécurité n'a été mise en place pour les lycéens, ces travaux rendant par ailleurs la circulation difficile aux voitures, et provoquant un manque de places et de visibilité suffisante.

Je peux continuer ma liste de projets dont vous vous attribuez la réalisation, avec le T 10, mais qu'effectivement vous redonnez comme l'a dit Mme DELAUNE, au département et à la Région.

Finalement, dans ce débat sur les orientations budgétaires, tout est évoqué, sauf les finances de notre ville.

Je voudrais revenir sur un point, une vague allusion que vous faites, au sein de ces nombreuses pages, sur le demi-échangeur. Le coût de cet équipement, qui est de 9 055 184 euros HT n'est pas inclus dans ce débat. Mis à part une évocation dans un vague rapport annuel de la Communauté d'agglomération, nous n'en entendons pas parler dans notre Conseil municipal. Et encore, le rapport viendra plus d'un an après, suivant la tradition. Cela représente une preuve supplémentaire, s'il en est besoin, du fait que les conseillers municipaux sont privés de tout regard sur les projets essentiels pour notre ville. Vous serez d'accord avec moi, pour dire que ces deux demi-échangeurs, notamment celui situé sur la rue Jean-Baptiste Clément, représentent un projet essentiel pour Châtenay-Malabry, quelle que soit la position que chacun défend.

Je voudrais faire remarquer, que concernant la délibération de la Communauté d'Agglomération, que, je n'en doute pas, vous voterez demain, même si cela n'est pas en lien avec le Conseil municipal, puisque qu'existent des dossiers bien séparés, cette dernière fait acte d'une décision qui n'a pas encore été votée du tout par le Conseil général, et qui ne le sera pas avant le mois de mars, c'est-à-dire celle de la prise en charge de 8 millions, sur les 9 millions annoncés, par le Conseil général, soit 8 millions pris en charge par le Conseil général, et 1 million pour la Communauté d'agglomération. Nous voyons donc bien qu'en plus des problèmes décrits, le désengagement financier de l'État fait porter aux collectivités beaucoup plus de charges qu'elles ne devraient avoir à porter. L'État n'aura donc financé que les études, avant de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Conseil général.

Mais le plus grave, dans tout cela, j'y reviens, est qu'il n'existe qu'une brève allusion, dans ce débat sur les orientations budgétaires, à un sujet pourtant essentiel pour notre ville, et que notre Conseil municipal, donc nous tous, en tant qu'élus, n'auront pas à en débattre dans cette assemblée. Voilà l'un des signes du manque de démocratie que nous pouvons constater aujourd'hui. Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Mme FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

À la lecture de ce rapport, nous avons plusieurs remarques à formuler, tant sur l'impact de la situation économique en 2010 et 2011 sur notre budget communal, et notamment concernant le plan de relance qui sera moindre, que sur le fait que la taxe professionnelle est menacée, et sur le taux Euribor, base de nos emprunts, qui risque d'être modifié en conséquence de la situation en Grèce, au Portugal, et en Espagne.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous noterez qu'ils se comportent moins bien que nous et que ce sont des pays gérés par les socialistes...

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Oui, mais cela risque d'avoir un impact sur ce taux Euribor.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Vous faites référence au Grand Emprunt pour soutenir la croissance, avec un impact direct sur Châtenay. Il n'est pas certain que le départ de Centrale et de la faculté de Pharmacie ait des conséquences positives pour notre commune. Ce grand projet a été décidé bien avant ce grand emprunt. Néanmoins, je souhaitais savoir si vous projetiez de réaliser une étude ou de constituer un groupe de travail, pour travailler sur les deux périmètres de sursis à statuer, concernant la faculté de Pharmacie et l'Ecole Centrale. Dans le rapport, vous citez également le secteur Appert-Justice, en faisant référence à la réactualisation de l'enquête sociale, engagée en 2009. Est-il possible de consulter cette enquête sociale ?

Vous parlez de la réalisation d'une résidence sociale de cinquante places. Or, je voudrais savoir ce que nous allons faire des personnes qui habitent actuellement ce foyer.

Ce sera tout pour ce point. Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Bien. Je vais vous répondre, pas nécessairement nominativement, puisque certaines de vos interventions se recourent, mais vous comprendrez à qui je m'adresse.

Mme CANET, vous nous dites « *on a le sentiment que tout ce qui se passe à Châtenay-Malabry est fait grâce à vous, et vous vous appropriez des opérations et des financements menés par d'autres collectivités* ». Or, il ne me semble pas, qu'en tant que Maire d'une commune, il faille subir. Bien au contraire, il faut être actif. Nous avons, effectivement l'échangeur-ouest, parce que nous nous sommes battus, pendant plusieurs années, pour l'obtenir. En effet, cela n'est pas facile. Rappelez-vous déjà combien de temps a été nécessaire pour obtenir le semi-diffuseur Est... Là aussi, à un moment donné, vous nous reprochiez le fait que les délais étaient trop longs, parce que nous avons mis six ans pour l'obtenir. Alors, oui, lorsque nous l'obtenons, même si nous ne payons pas, nous sommes satisfaits. Cela prouve que nous avons été efficaces et constants.

S'agissant du tramway, personne ne voulait le faire, y compris vous, qui n'étiez d'accord que pour le prolongement du Trans-ValdeMarne en bus. Si j'avais accepté le diktat de la Région Ile-de-France et le vôtre, Mme CANET, nous aurions eu un bus en site propre, mais nous n'aurions pas le tramway. Donc, effectivement, grâce à la volonté de cette majorité municipale, nous aurons un tramway. Donc, d'après vous, nous nous approprions ces projets. En fait, nous en sommes à l'initiative. En étant actifs et sans céder, il est possible d'obtenir ce que nous souhaitons, y compris lorsque des oppositions locales existent. Il est possible de trouver des maires d'autres villes, qui ont votre couleur politique et qui, dans l'intérêt de leur ville défendent un projet de tramway, et pas autre chose. Je pense par exemple au Maire de Clamart, qui souhaite même aller plus loin que ce qui était prévu. Comme par hasard, la Région a plus de crédits lorsqu'il s'agit de faire passer le tramway dans une ville socialiste. Mme CANET, vous devez le savoir, il s'agit d'un propos tenu publiquement par le Président de la Région, et cela a été confirmé par les fonds qui figurent dans la convention particulière Région-Département. Il existait un financement de la Croix de Berny à Clamart « Hôpital-Béclère », à savoir deux-tiers pour le département, un tiers pour la Région. Or, à la suite du prolongement de la ligne jusqu'au centre de Clamart, la Région est d'accord pour en payer 50%, et donc de ne pas faire payer les deux-tiers par le département. Mais vous faites bien de signaler tout cela, en disant, comme pour l'échangeur, qu'il n'est pas normal que le département paie. Vous avez affirmé que l'État renvoie aux collectivités locales ce qu'il devrait assumer. Je rappelle simplement qu'en matière de transports la Région se défait sur le Département.

Pourtant, il me semble bien que les transports sont une compétence de la Région. Comment se fait-il que la Région Ile-de-France ne paie pas la totalité du tramway ? Comment se fait-il qu'elle

demande au département des Hauts-de-Seine d'en payer les deux-tiers et, qu'en plus, elle fasse du chantage, en lui disant « si vous voulez vraiment ce tramway, il faut non seulement en payer deux-tiers, mais en plus il faut aller payer 10 % de la réalisation d'un tramway en Seine-Saint-Denis ». Renseignez-vous. Le département des Hauts-de-Seine va être obligé de payer également un tramway à hauteur de 10% en Seine-Saint-Denis, pour que, dans le sud des Hauts-de-Seine, la Région veuille bien financer un tiers d'un tramway. Là aussi, Madame, si vous n'appellez pas cela se reposer sur les autres, vous m'expliquerez ce qu'est ce comportement.

Concernant la suppression de la taxe professionnelle, cette suppression n'affecte pas la Ville, puisque cette dernière allait à l'intercommunalité. Je vous rassure, si vous n'avez pas eu toutes les informations de la part de vos collègues, nous avons également un débat demain sur les orientations budgétaires au niveau de l'intercommunalité. En ce qui concerne les Hauts de Bièvre, la réforme de la taxe professionnelle n'aura pas de conséquence négative, bien au contraire. Si la loi n'avait pas prévu un mécanisme de péréquation, nous aurions 23 millions d'euros de recettes supplémentaires. Nous avons actuellement 28 millions de ressources de taxe professionnelle, et nous passerions à 51 millions d'euros avec les nouveaux critères. Mais nous serons obligés de redistribuer les 23 millions d'euros sur l'ensemble du territoire français, pour aider éventuellement les communes ou intercommunalités qui seraient perdantes à la suite de réforme. En effet, je rappelle que cette réforme sert à relancer l'industrie, et qu'effectivement à partir du moment où l'industrie, qui investit dans la machine outil, n'est plus taxée, ce sont les territoires où l'industrie était forte, qui vont moins percevoir, alors que les territoires comme les nôtres, les Hauts de Bièvre, au sud du département, où il existe du tertiaire, de la valeur ajoutée, vont y gagner, puisque la taxe va maintenant se faire sur la valeur ajoutée. Il est logique qu'il existe une péréquation et en tous les cas, cela ne me gêne pas que nous sollicitons les territoires plus forts. Ainsi, nous n'aurons pas 23 millions d'euros de plus. Les prévisions qui sont faites pour l'avenir, nous donneront des évolutions du même ordre que par le passé, c'est-à-dire 1,5 millions d'euros supplémentaires tous les ans. Cette réforme de la taxe professionnelle n'a donc pas à soulever d'inquiétudes chez nous.

S'agissant du Grand Emprunt, ce dernier n'a rien à voir avec le plan de relance. Mme DELAUNE, je crois que vous l'avez indiqué, cet emprunt ne sera pas mêlé au budget général de l'État. Il sera comptabilisé à part, puisqu'il s'agit d'investissements spécifiques pour le développement de notre pays, qui doivent permettre ensuite de créer de l'emploi. Je ne vais pas citer tous les domaines dans lesquels ce Grand emprunt va être utile, mais en tous les cas, il s'agit de continuer à prévoir la sortie de la crise, et surtout à faire en sorte que notre pays puisse continuer à être compétitif dans un certain nombre de domaines.

Concernant le PPP, je vous signale que nous n'avons encore rien décidé. Pour l'instant, nous avons voté les études, et c'est au terme de ces dernières que nous déciderons si oui ou non, nous passerons un Partenariat Privé – Public, mais je vous remercie d'avoir à ce sujet souligné que nous avons des taux très bas, à 1.90% en moyenne, et je vous rappelle que si nous avons des taux très bas, c'est parce que nous avons une gestion active de notre dette et que nous faisons des swaps. Il me semblait que vous étiez contre cette politique-là et que vous vouliez que nous restions avec des emprunts à vingt ans, à taux fixe, et que nous ne bougions pas.

*Intervention hors micro de Mme DELAUNE...*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je vous ai écoutée, vous êtes énervée, restez calme Mme DELAUNE. Je ne vous ai pas coupé...La démocratie consiste également en cela, savoir s'écouter...Nous partageons ou nous ne partageons pas certaines idées, mais nous nous écoutons. Ainsi, je vous remercie de nous féliciter sur ces taux très bas, de 1.90%, et je rappelle que nous obtenons des taux de la sorte en faisant également des swaps, et en ayant des emprunts à taux zéro sur vingt ans.

S'agissant du tramway, nous l'avons évoqué, la zone Allende risque d'évoluer dans le temps, puisqu'avec le départ probable de la faculté de Pharmacie, le périmètre qui était prévu initialement, simplement avec les terrains sportifs et la piscine, devrait s'accroître considérablement pour aboutir à un périmètre beaucoup plus vaste avec la totalité des terrains occupés par tous les locaux de la faculté de Pharmacie. Je l'ai déjà dit, et je vous le dis à nouveau, entre les deux échangeurs de l'autoroute, le cimetière et le tramway, il n'y a pas d'habitation à cet endroit. Il me semble que ce secteur est donc tout indiqué pour y faire du développement économique et de l'activité. J'imagine mal du logement à cet endroit-là. Cela ne fait jamais que dix ou vingt fois que je le dis, et que nous l'écrivons. Si cela ne vous suffit pas, je vous dirais qu'il n'est pas plus sourd que celui qui ne veut entendre.

Maintenant les projets ne sont pas définitifs, Mme CANET le sait bien, puisque tout cela se fait dans le cadre du Syndicat Mixte, Département-Ville. D'ailleurs, nous avons un comité syndical ce matin, et nous serons amenés à en parler à chaque comité syndical.

Concernant le foyer des travailleurs migrants, l'enquête sociale n'est pas communicable, puisqu'il s'agit d'une enquête nominative, qui concerne des situations individuelles, on y évoque des personnes, leurs ressources, la composition de leurs familles, et ce ne sont donc pas, Mme FRANCHET, des documents communicables. Pour autant, comme pour la Lutèce, tous les gens qui habitent là, seront, bien entendu, relogés, à l'exception, et je le dis comme cela il n'y aura pas de surprise, de ceux qui ont été ajoutés par le gestionnaire, après la signature de la convention. Normalement, il devait arrêter de placer des personnes dans les chambres libérées chaque fois que nous-mêmes nous relogions quelqu'un sur la ville. Le gestionnaire ne l'a pas fait pendant plusieurs mois, et je crois que cela concerne une dizaine de personnes, que le gestionnaire devra lui-même reloger.

Concernant la vidéoprotection, l'étude est terminée. Nous savons donc ce que cela nous coûterait en investissement et en fonctionnement. L'apport que pourrait représenter la vidéoprotection sur la ville nous est démontré partout où cela existe. Heureusement les clivages politiques ont été dépassés sur ce sujet et il existe d'ailleurs autant, si ce n'est plus, de villes de gauche que de droite qui ont installé ce système. Cependant, les coûts de fonctionnement me semblent trop élevés. Les choses peuvent évoluer. D'ailleurs des textes sont encore en discussions au Parlement, comme la Loi pour la Sécurité intérieure (LOPSI 2), sur lesquels des votes vont avoir lieu. Puisque d'autres villes de l'intercommunalité prévoient également de lancer des études sur la vidéoprotection, j'essaie également de voir si nous ne pourrions pas trouver une solution pour mutualiser les coûts de fonctionnement. Il peut exister un local par ville, avec des écrans, pour regarder la situation de chaque ville, ou un seul local pour les sept villes. Nous pourrions mutualiser tout cela. La seule difficulté, réside dans le fait que cela dépend du pouvoir de police du Maire, et que l'intercommunalité n'a pas de pouvoir de police. Nous sommes donc en train de regarder et d'étudier tout cela, et nous serons amenés à en parler.

S'agissant du parc du Souvenir français, vous ne le trouvez pas, puisque cela ne nous paraît pas être un point prioritaire. Nous devons faire des choix. Nous avons décidé, encore une fois, de ne pas augmenter les impôts, et en conséquence, il faut faire des choix, que j'assume totalement avec ma majorité. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Ceci étant, nous ne sommes pas encore en 2014.

S'agissant de l'école Centrale et de la faculté de Pharmacie, a priori, elles vont effectivement partir. De plus, le président de la République, lorsqu'il a parlé du grand emprunt, a déclaré qu'1 milliard d'euros irait pour le cluster, en plus des 850 millions qui avaient déjà été votés par l'État, et il a nommé cité l'École Centrale. Quand cela se passera-t-il ? Il faudra tout de même construire là où ils vont s'installer....Apparemment, cela se passerait à l'horizon 2015-2017, donc nous avons largement le temps de réfléchir. Cependant, nos réflexions ont déjà commencé, et les inscriptions au

POS que vous avez mentionnées, Mme FRANCHET, servent à protéger la Ville, puisque nous ne sommes pas à l'abri du fait que d'autres gens que la Ville puissent s'intéresser à ces terrains, et que cela puisse faire flamber les prix. Or, lorsqu'il s'agit de telles surfaces, vous comprendrez bien qu'il est nécessaire d'avoir des équipements publics, des écoles, des crèches, peut-être un collège, et que nous devons donc conserver la maîtrise du devenir de ces surfaces, pour éviter que ces terrains puissent partir au plus offrant, un peu n'importe comment. Il est du ressort d'une Ville et d'un Maire de faire en sorte qu'il existe une protection. C'est pour cela que nous avons prévu un sursis à statuer.

Ainsi, concernant Pharmacie, je vous ai dit ce qu'il en sera. Sur Centrale, le programme peut être différent, puisqu'à partir du moment où nous savons que nous aurons à peu près 160 000 m<sup>2</sup> de bureaux d'activités sur les terrains de la faculté de Pharmacie, il n'est pas nécessaire d'en remettre 160 000 autres sur Centrale. Là, il y aura un peu d'activité économique, mais surtout des commerces, des logements, des équipements publics, et un nouvel éco-quartier apparaîtra, qui répondra aux normes du développement durable. La Ville mènera cette réflexion, et il faudra, Mme FRANCHET, que le plan d'occupation des sols soit modifié, révisé. Nous allons en parler ce soir, avec la question, concernant l'élaboration du PLU, dont nous pouvons espérer qu'il soit approuvé d'ici 2017. Cela sera donc intégré dans la réflexion sur le PLU. Si cela devait aller plus vite que le PLU, nous envisagerions alors d'autres possibilités comme une ZAC, mais je pense que cela sera intégré au PLU.

Sur le contexte économique national, je vous ai entendu, et je constate que vous avez été un peu moins lyrique que l'an dernier, parce que, l'an dernier, à la même époque, sur dix pages vous n'étiez intervenu que sur le contexte économique national. Aujourd'hui, les remarques sont un peu plus calmes, car vous avez dû vous rendre compte de la réalité. La réalité est que l'année 2009 a été une année de récession et de décroissance pour tous les pays européens. Pour vous donner quelques chiffres, -5.3% pour l'Allemagne, -5.1% pour l'Italie, -4.4% pour le Royaume-Uni, la France étant également en récession, mais seulement à -2%. La prévision de croissance 2010, qui était de 0.75% par les experts vient d'être modifiée et confirmée par le FMI dont le Président est M. STRAUSS-KAHN, disant que notre croissance serait de 1.4%. Ainsi, alors que des pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal sont en faillite, et que l'Europe va devoir les aider pour éviter que l'euro ne s'écroule, la France, quant à elle, aura une croissance de 1.4%. Cela montre que la politique menée par le Président de la République et son gouvernement a été une bonne politique pour la France et pour les Français, à l'inverse de politiques menées par d'autres pays, qui vont tout a fait dans votre sens, Mme DELAUNE. Comme vous le disiez, la France a fait de l'emprunt pour investir, ce qui n'a pas empêché le gouvernement français d'aider ceux qui étaient dans des situations difficiles. Vous ne l'avez pas précisé, mais le plan de relance ne s'est pas fait uniquement par un emprunt, et beaucoup d'aides ont également été apportées aux particuliers, en tous les cas, à ceux qui étaient dans les situations les plus difficiles. D'autres pays n'ont fait que du social et beaucoup d'assistantat, nous voyons où cela les a mené.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

Voilà. Nous avons pris acte de ce rapport. Nous aurons sûrement l'occasion de l'évoquer au moment du vote du budget.

#### **FINANCES**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Fondation de France en faveur des populations sinistrées à la suite du tremblement de terre en Haïti.**

**Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Une terrible catastrophe a touché une fois de plus Haïti, et en particulier sa capitale Port au Prince, qui concentre plus de 2 millions d'habitants qui vivent pour la plupart dans des situations très précaires.

En effet, un puissant tremblement de terre de magnitude 7 a frappé Haïti, le mardi 12 janvier à 16h53, heure locale. Il a été suivi de deux répliques de forte magnitude (5,9 et 5,5). L'épicentre du séisme est situé à 15 km au sud-ouest de Port-au-Prince.

La précarité dans ce pays, nation la plus pauvre de l'hémisphère Nord, conduit à un bilan très lourd en pertes humaines.

La communauté internationale, dont la France, organise le dispositif d'urgence. Mais au-delà du chaos actuel, les spécialistes craignent de nouvelles répliques. Les conséquences sanitaires sont dramatiques et la reconstruction prendra des années.

Face à ce drame, la Commune de Châtenay-Malabry, exprime sa sincère émotion et tient à manifester sa solidarité en allouant, à titre exceptionnel, une subvention en faveur des populations durement touchées.

Il convient de rappeler que Châtenay-Malabry et Haïti ont des liens forts. C'est pourquoi, dès le 15 janvier 2010, Monsieur le Député-Maire a informé deux associations châtenaisiennes (« Association Franco-Haïtienne et amis d'Haïti » et « COSEVBASH »), de sa décision de présenter lors de la séance du Conseil Municipal de ce soir, une délibération attribuant une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Fondation de France sur le compte Solidarité Haïti.

La Fondation de France a été acteur majeur de la collecte de dons en faveur des rescapés du Tsunami en 2004. Elle a démontré son expertise et sa compétence pour répondre au plus près aux besoins des personnes sinistrées en :

- secourant les plus vulnérables
- agissant pour la reconstruction et la relance de l'activité économique
- accompagnant au plan psychologique les populations les plus touchées.

Les sommes collectées via « Solidarité Haïti » seront redistribuées aux associations venant en aide aux victimes du séisme, une fois les secours immédiats assurés. Les aides favoriseront un retour progressif à la vie normale pour redonner confiance et dignité aux personnes touchées. La Fondation de France assurera aussi longtemps qu'il le faudra un suivi tant dans la gestion financière que dans la réalisation des projets financés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver cette subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Fondation de France sur le compte Solidarité Haïti. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2010 de la commune.

Il s'agit donc, mes chers collègues, d'entériner une décision que j'ai prise en « intersession », puisque, vous devez le savoir, lorsqu'il se passe des événements malheureusement tragiques, comme il s'en est produit un à Haïti, le Maire peut décider d'octroyer une subvention, que le percepteur accepte de verser, quelles que soient les communes, même si aucune délibération n'a encore eu lieu de la part du Conseil municipal.

Je suppose que vous serez d'accord ce soir pour confirmer la décision que j'ai prise d'octroyer 15 000 euros pour apporter notre aide au peuple haïtien qui a vécu une catastrophe humanitaire sans précédent, catastrophe qui a touché un pays qui souffre déjà depuis plusieurs années, qui est l'un des pays les plus pauvres au monde, si ce n'est le plus pauvre. Je dois souligner qu'il s'agit d'un effort important pour notre commune, comparé à d'autres villes bien plus riches que la nôtre, qui

ont donné à peine 4 000 ou 5 000 euros, ce qui montre que malgré nos finances, qui sont plus difficiles qu'ailleurs, comme par exemple à Saint-Quentin, qui est une ville très riche, qui a donné royalement 5 000 euros, Châtenay-Malabry a octroyé, elle, 15 000 euros. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

Certains élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, M. BOZZONNE, et ensuite Mme FRANCHET.

### **M. Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal**

Oui, je voulais prendre la parole pour vous dire que j'allais m'abstenir sur cette délibération, et pour vous donner l'explication de mon abstention. Il n'est pas facile de s'exprimer sur ce qu'il se passe en Haïti, il est impossible pourtant de se taire, et il est difficile aussi d'éviter les positions bien lacrymales, d'éviter les poncifs qui appellent à la charité bien ordonnée, troublés par les images télévisuelles qui se repaissent de ce malheur à coups de flashes, d'images de faim, de soif, d'horreur, et de scènes de pillages,

Pourtant, il reste certains points que je m'évertue inlassablement à rappeler depuis que ce malheur est arrivé, même si je sais que dans le fond, ils ne sont pas politiquement corrects. Haïti représente tout d'abord la pauvreté absolue, plus pauvre que le pays le plus pauvre de l'Afrique, et cela, certains semblent le découvrir, 80% de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour. Haïti est un pays francophone, un pays francophile, un pays d'une grande culture littéraire et pictural. La nature est mauvaise. Au moment où certains nous rabattent les oreilles avec ce terrorisme écologique très en vogue, il faut se souvenir que la Nature n'a jamais fait de cadeau à l'Homme, et que telle est sans doute la raison qui a poussé les individus de ma propre espèce à vouloir la dominer, les montagnards le savent, les marins le savent, les paysans le savent aussi. Au cours du seul XXe siècle, Haïti n'a jamais connu autre chose que des dictatures qui se sont enchaînées, que nous avons été les premiers à cautionner dans nos classes politiques françaises, de droite comme de gauche, c'est-à-dire des Duvalier à Aristide, ces empereurs de pacotille.

Les dons vont déborder comme déborde la bonne conscience, parce qu'au fond, il n'est rien de plus dédouanant que d'envoyer un chèque à la Croix-Rouge, ou à Médecins du Monde, pour mieux redevenir amnésique pendant quatre ou cinq mois, lorsque l'actualité aura rabaisé son réseau médiatique sur ce morceau de terre livré à lui-même.

Haïti est un pays sans État, un pays sans justice, un pays corrompu, un pays mafieux, où les pauvres finiront par ne rien voir ou presque de la tonne d'argent qui aura dégouliné de toutes parts. Haïti n'est pas capable de vivre autrement que de l'assistance internationale. Je veux dire par là que les Nations Unies et la communauté internationale font la police et maintiennent l'ordre. Haïti ne survit que de sa seule diaspora qui la maintient sous perfusion humanitaire. Haïti est un faux pays indépendant, les Haïtiens n'ont aucune confiance en ces dirigeants. Et au moment où les Guadeloupéens ont envoyé un message fort à la métropole, à l'issue des dernières élections, malgré les difficultés sociales qu'ils traversent, en dépit de toutes les violentes manifestations qui ont secoué l'île l'année dernière, je pense donc ceci : je pense qu'il faudrait remettre ce pays sous tutelle, je pense qu'il faudrait que ce petit pays de grande beauté, et de grands malheurs revienne sous tutelle. Il est politiquement incorrect de penser cela, et certains y verront sans doute un travers colonial. Cependant, il s'agit d'une des deux ou trois idées qui me viennent spontanément à l'esprit, lorsque je vois une telle adversité s'abattre, qui s'amonce sur des tas de malheurs précédents, et qui s'entassent dans ce pays.

C'est la raison pour laquelle je ne pense pas que l'envoi de 15 000 euros de la part de notre ville soit la bonne réponse aux difficultés et malheurs réguliers que traverse Haïti. Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je vous en prie. Madame FRANCHET.

**Madame FRANCHET, Conseillère Communale :**

Merci. Nous sommes particulièrement marqués par cet élan pour Haïti. Comme beaucoup, nous avons été choqués par ces images et nous aurions aimé pouvoir faire un geste avant. Haïti est un pays que nous avons délaissé et oublié et nous aurions envie d'intervenir de manière encore plus significative. Il est clair que beaucoup d'autres pays vivent dans une situation similaire et nous voyons de plus en plus d'hommes et de femmes arriver chez nous, sortant de contextes difficiles et sidérants. Nous avons du mal à trouver des solutions.

Dans l'Agenda 21, vous avez proposé une idée qui me semble intéressante : celle de la coopération bilatérale. Il s'agit vraisemblablement d'une solution à développer. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'aider un pays avec une somme de 15 000 Euros ; ce que nous pourrions sans doute faire annuellement avec un véritable projet de coopération, dans un endroit précis en intégrant des familles et des jeunes, en travaillant de manière très pragmatique. C'est-à-dire non seulement en donnant de l'argent mais en montant des projets.

Il existe chez nous un groupe de jeunes, dénommé les KITOSLEV, qui organise depuis 4 ans le Vivi festival qui permet de rapporter un peu d'argent pour l'association Sœur Emmanuelle. Ces jeunes Châtenaisiens bénéficient d'une salle qui leur est accordée par la Mairie tous les ans depuis 4 ans. Cette année, ils n'ont pas obtenu de réponse positive. Je n'en connais pas la raison. Peu de jeunes organisent des actions humanitaires, mais ils ont envie de s'impliquer et il me paraît dommage de ne pas les aider, en étudiant, si besoin, avec eux la possibilité de renforcer par exemple leur encadrement. Nous pourrions leur tendre la main cette année et les aider à monter leur projet.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je voudrai vous répondre ainsi qu'à Monsieur BOZZONNE.

Assurément, je l'ai dit moi-même, le peuple haïtien souffre depuis longtemps. Vous avez rappelé les diverses dictatures, mais, pour ma part j'estime que chaque peuple doit se déterminer librement. Il me semble que les Français eux-mêmes, s'il n'y avait eu à un moment donné un groupe d'hommes et de femmes emmené par le Général de Gaulle, seraient peut-être d'une autre nationalité aujourd'hui. Devons-nous pour autant faire de l'ingérence ? Nous appartient-il, à nous, en tant que collectivité locale, d'aller dans un pays porter la bonne parole. Nous pouvons aider. Cela est souvent difficile. Il faut aider, malgré la nature des régimes politiques ou les légitimes interrogations sur la destination de l'argent apporté. Il faut avancer prudemment. Pour autant doit-on se désintéresser du peuple laissé pour compte dans sa souffrance ? L'argent que nous avons voté n'a pas été envoyé en direct à une ONG ou à une association qui serait sur le territoire français ou même local – nous avons deux associations ici à Châtenay-Malabry qui agissent pour Haïti – mais a été envoyé à la Fondation de France. A priori, nous pouvons supposer que cette institution offre toutes les garanties nécessaires pour la bonne utilisation des financements qu'ils perçoivent.

Concernant le dernier point que vous avez évoqué Madame FRANCHET, vous l'avez dit vous-même, la ville a prêté des salles à cette association pendant 4 années, mais la ville n'a pas non plus l'obligation de construire des bâtiments qui correspondent aux besoins toujours plus exigeants des associations. Cette association ne souhaite plus occuper la salle que nous mettions à leur disposition par le passé, car elle ne correspond pas aux normes en vigueur pour accueillir un public plus nombreux. Elle souhaitait pouvoir occuper le théâtre La Piscine et la grande salle. Je suis désolé,

mais nous avons une saison, une programmation et nous ne pouvions pas répondre favorablement à cette association qui, subitement, veut s'intercaler dans le programme. Le théâtre a sa propre programmation 2009-2010, dirigée par son directeur, qui commence au mois d'octobre et se finit au mois de juin. Si cette association accepte de nouveau la salle qui lui était confiée pour accueillir une centaine de personnes, il n'y aura pas de problème ; si elle souhaite accueillir 200 ou 300 personnes, il y aura un problème de normes de sécurité et je serai responsable d'avoir autorisé ce rassemblement surdimensionné par rapport à la taille de la salle. Tant qu'ils continueront à être raisonnables nous les aiderons, mais s'ils en veulent plus qu'il ne faut, ils peuvent également s'adresser à d'autres villes.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Abstentions ? 1 abstention. Nous avons donc 37 votes pour.

**ADOPTÉ PAR :**

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »**

**L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » S'EST ABSTENU**

**PERSONNEL**

**Mise à jour du tableau des effectifs 2010 : suppressions de postes à la suite de l'avancement de grade ou la promotion interne 2009 de certains agents.**

**Rapport présenté par Monsieur LAVILLE, Adjoint au Maire :**

Le tableau des effectifs fait l'objet de deux délibérations annuelles :

1. la première, après les Commissions Administratives Paritaires, qui permet de créer les postes rendus nécessaires du fait des promotions et des avancements de grades. Cette délibération a été approuvée le 17 décembre 2009.
2. la deuxième permet de supprimer les postes libérés par les promotions et les avancements sur les grades inférieurs tout en intégrant une anticipation des besoins sur les plus évolutifs, en perspective de la Commission Administrative Paritaire de fin 2010.

Vous trouverez ci-annexé le tableau des effectifs 2010 intégrant ces mises à jour.

Nous avons créé lors du Conseil Municipal de décembre 2009, 30 postes pour accueillir les agents promus dans leurs nouveaux grades et cette fois-ci après accord du CPP de jeudi dernier, nous avons supprimé 20 postes qui n'avaient plus d'utilité. Sur ces 20 postes, nous en avons néanmoins conservés 10 pour pouvoir réagir en cours d'année.

**Rappel des postes créés lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2009**

- 1 poste de directeur territorial
- 2 postes de rédacteur chef
- 1 poste de rédacteur principal
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 10 postes d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de contrôleur chef
- 7 postes d'agents de maîtrise

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe

Je vous demande de bien vouloir approuver les suppressions de postes relatives à cette mise à jour annuelle du tableau des effectifs.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame DELAUNE, Conseillère municipale :**

Juste une remarque. Il serait peut-être judicieux d'avoir une 3<sup>ème</sup> colonne qui indique l'effectif physique réel en face de chaque grade.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Oui. Il est exact que nous retrouvons cela chaque année : d'abord les suppressions, puis ensuite les créations, qui passent successivement devant le Conseil, sans lien entre les deux. Nous pourrions effectivement faire l'effort de faciliter la tâche des élus en indiquant le cumul, mais hors délibération. La délibération et le rapport portent sur les créations. De mémoire, nous employons 644 agents.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**

### **PETITE ENFANCE**

**Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.**

**Rapport présenté par Madame Catherine SVELIEFF, Adjointe au Maire :**

Dans le cadre de la prestation de service unique 0/4 ans, mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir, par courrier électronique en date du 20 janvier 2010, les montants actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des prix plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales en structure d'accueil du jeune enfant.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil dans lesdites structures est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer en fonction du nombre d'enfants à charge ou de la présence d'un enfant handicapé.

Cette participation est progressive avec un tarif minimum (prix plancher) et un plafond.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

<b>Ressources annuelles</b>	<b>Ressources mensuelles</b>	<b>Participations familiales horaires</b>
Plancher : 6 956,64 €	Plancher : 579,72 €	Plancher 0,35 € (+1 centime)
Plafond : 54 895,20 €	Plafond : 4 574,60 €	Plafond 2,74 € (+ 7 centimes)

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions relatives à ce rapport ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Cette intervention est à rapprocher des deux délibérations qui vont suivre. Dans le débat d'orientations budgétaires, vous rappelez vos engagements concernant la petite enfance – 200 berceaux de plus pendant la mandature. En labellisant en tant que « multi-accueil » les haltes garderies ne faisons-nous pas perdre à ces structures l'intérêt qu'elles avaient, celui d'être justement des haltes garderies vouées à de l'accueil ponctuel. Comment se fait actuellement la répartition entre de l'accueil à temps plein et de l'accueil de type halte garderie ? Pouvez-vous faire un bilan de la situation après deux années de mandature, en regard de votre objectif de 200 places supplémentaires ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Tout d'abord, nous avons annoncé – je sais ce que j'écris – l'accueil de 200 enfants supplémentaires, ce qui n'est pas la même chose que 200 places en plus.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

C'est la même chose...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Non ! Avant la PSU, il fallait raisonner en termes de places, aujourd'hui il faut parler en termes d'accueil. Avant, lorsque vous aviez une crèche de 60 berceaux, les parents payaient au mois, pour l'intégralité du mois : que l'enfant vienne ou ne vienne pas tous les jours, qu'il soit malade ou qu'il ne soit présent que 2 jours par semaine. Ainsi, quand vous aviez 60 places disponibles à la crèche, vous aviez 60 enfants. Aujourd'hui avec la PSU, vous avez un contrat avec les parents. En effet, vous passez des contrats avec les parents ; avec les familles qui laissent leurs enfants toute la semaine et toute la journée, les familles qui souhaitent garder leurs enfants le mercredi, comme avec celles qui souhaitent s'organiser suivant les emplois du temps du mari ou de l'épouse, leurs horaires ou les aléas de leurs vies quotidiennes. Vous n'avez plus obligatoirement 60 enfants pour 60 places. Si nous prenons l'exemple de la crèche « Le petit Poucet » ; sur une capacité de 60 places, vous trouvez désormais 107 enfants. Actuellement, nous accueillons donc plus d'enfants que le nombre de places à temps plein et, à l'avenir, comme nous nous y sommes engagés, avec la création de nouvelles places en crèche, au moins 200 enfants supplémentaires seront accueillis à la fin de ce mandat. Voilà. Et tout cela va aller très vite ; nous allons même accueillir plus d'enfants que nous ne l'avions prévu !

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**PETITE ENFANCE**

**Approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou un établissement public.**

## Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Par délibération n° 09.607 du 21 septembre 2009, la Commission permanente du Conseil Général a approuvé le renouvellement du versement de l'aide au fonctionnement en faveur des structures d'accueil Petite Enfance.

Afin de poursuivre la politique d'amélioration de ce dispositif, il a été décidé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour les établissements municipaux, de remplacer la convention initiée en 2006 par un règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou par un établissement public dont vous trouverez un exemplaire ci-joint.

Le présent règlement d'attribution des aides départementales définit les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux communes et établissements publics gestionnaires de structures d'accueil Petite Enfance ainsi que les obligations relevant de chaque gestionnaire pour l'obtention des aides au fonctionnement.

Les organismes définis ci-dessus peuvent accueillir des enfants de moins de quatre ans dans le respect des avis délivrés par le Président du Conseil général. Ils s'engagent notamment à :

- veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au bon développement des enfants ayant été confiés et à contribuer à l'intégration sociale des enfants handicapés ;
- présenter un projet d'établissement conforme à la réglementation en vigueur qui devra être adapté à la diversité des enfants accueillis ;
- signaler sans délai au médecin chef de service territorial de PMI, les cas où la santé de l'enfant est compromise ou menacée par des mauvais traitements ou carences graves de soins, afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence appropriées ;
- respecter une éthique fondée sur une ouverture à tous les publics et sur un principe affirmé de neutralité philosophique, politique, syndicale et religieuse ;
- faire une demande de révision de l'avis ou de l'autorisation de fonctionnement auprès du Président du Conseil général pour toute modification liée au fonctionnement de la structure (transfert de locaux, augmentation ou diminution de la capacité d'accueil, horaires d'ouverture,...).

Il est demandé à la commune de continuer à s'engager à appliquer le barème fixé dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) définie par la CAF.

Il est aussi utile de préciser que le partenariat avec le Département devra figurer sur l'ensemble des documents de communication et d'invitation, ainsi que le logo du Département conformément à la charte graphique départementale.

Concernant les financements départementaux, le versement de cette aide sera, comme auparavant, effectuée en deux fois selon un acompte de 70 % calculé sur la base du nombre d'heures financé sur l'exercice antérieur, le solde étant régularisé sur la production d'un rapport annuel d'activité faisant apparaître le décompte annuel des heures de présence réelles d'accueil des enfants par établissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Il n'y a donc en fait qu'un changement par rapport à ce qui existait auparavant, où nous avons une convention avec le Département pour chacune de nos structures, alors que désormais nous en avons une pour l'ensemble de ces structures.

Qui est contre ? Abstentions ?

*ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ*

### **CULTURE**

**Mise en œuvre d'un partenariat avec la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry**

**Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire**

La Médiathèque et la Maison des sciences de Châtenay-Malabry ont développé un projet de partenariat visant à favoriser la diffusion de l'information scientifique et le développement, au sein de la population de la Ville, d'une culture scientifique.

L'objet principal de ce partenariat est de travailler conjointement à la mise en place d'éléments d'action culturelle (conférences, ateliers), à caractère scientifique.

Ce partenariat vise également à permettre une mutualisation des moyens des deux institutions, de manière à accroître l'efficacité de leurs actions respectives.

Ce partenariat doit être formalisé par une convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions. Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Tout le monde s'accorde à dire que les activités développées par la Maison des Sciences sont de bonne qualité et utiles au développement de la culture scientifique de nos enfants.

Son implantation dans un quartier populaire constitue à notre sens un atout supplémentaire. Il n'échappe à personne que cette structure occupe actuellement le rez-de-chaussée d'une des tours de la Lutèce. Avez-vous demandé pour la Maison de Sciences, comme cela a été fait dans les logements murés, une intervention musclée, très bruyante, d'ouvriers durant plusieurs jours – pour des bâtiments en bon état - rendant la vie impossible pour le voisinage. Qu'est-il prévu exactement ? Va-t-elle bien rester dans la Butte Rouge ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Madame DELAUNE vous connaissez mal notre ville puisque la Maison des Sciences ne se trouve pas dans la Butte Rouge, sauf à considérer que la Butte Rouge fasse toute la ville. Il est d'ailleurs plus valorisant de parler de la Cité-jardins de la Butte Rouge pour les gens qui y habitent. Ce quartier s'appelle comme cela et s'appelait déjà ainsi en 1936. La Maison des Sciences n'est pas installée dans la Cité-jardins de la butte Rouge, par contre elle déménagera pour s'y installer réellement - ce n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'elle se situe sur l'avenue de la Division Leclerc.

Où l'installerons-nous ? Je peux vous le dire ; elle investira les locaux beaucoup plus vastes de l'actuel centre social Lamartine, en accord avec la Maison des Sciences. Ils en sont d'ailleurs très heureux. Nous faisons dans la concertation !

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

### ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **CULTURE**

**Etablissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et faire lire »**

***Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire***

L'association « Lire et faire lire » est une association nationale créée en 1999 et soutenue par 120 écrivains, dont, entre autres, Alexandre Jardin (membre fondateur), Éric Orsenna ou encore Yann Queffelec. L'association « Lire et faire lire » s'est fixée un objectif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Elle réunit ainsi des bénévoles qui se rendent dans les écoles pour faire de la lecture à haute voix devant de petits groupes d'élèves, pendant le temps scolaire. Ceci de manière à stimuler leur goût de la lecture et à les ouvrir à la littérature.

Appuyée conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF), elle est structurée autour de coordinations départementales qui accompagnent l'activité de groupes de bénévoles au niveau des villes.

L'activité de l'association s'apparentant clairement à la promotion du livre et de la lecture, qui est l'une des missions de la Médiathèque, c'est tout naturellement qu'un partenariat avec le groupe châtenaisien est envisagé.

En outre, le travail qui est fait dans les classes par les membres de ce groupe châtenaisien est parfaitement complémentaire de celui qui est fait par les bibliothécaires avec ces mêmes classes.

Dans le cadre de ce partenariat, et de manière à soutenir l'activité de l'association sur la Ville, trois actions peuvent être envisagées :

1. Proposer aux bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association de bénéficier d'une formation à la lecture à voix haute dispensée par les bibliothécaires de la section jeunesse de la Médiathèque ;
2. Proposer aux bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association la présentation régulière à la Médiathèque d'une sélection de documents pour la jeunesse ;
3. Autoriser l'ouverture à titre non onéreux d'un abonnement à la Médiathèque pour les bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association. La validité de ces abonnements serait conditionnée par leur utilisation exclusive dans le cadre des activités de l'association.

Ce partenariat est formalisé par une convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Oui, Madame CANET

**Madame CANET, Conseillère municipale, Conseillère Générale :**

Je suis bien consciente que le lien entre cette délibération et ce que je vais dire n'est pas évident mais je pense qu'il y a un sujet...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

...Peut-être alors vaut-il mieux ne pas le dire

**Madame CANET, Conseillère municipale, Conseillère Générale :**

Si, si, justement. Je pense qu'il y a un sujet important dont nous devons parler...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

...Oui, le Plan d'Aide à la Lecture; qui concerne le département et non la ville.

**Madame CANET, Conseillère municipale :**

Cette délibération donc, que nous allons voter, comme je le disais, montre l'intérêt de développer le goût de la lecture pour les enfants des écoles primaires. Mais pour avoir envie de lire, encore faut-il savoir lire. Or, effectivement, vous venez de le dire – de toutes les façons, vous essayer de savoir ce que nous nous apprêtons à dire pour prévoir vos réponses ; mais quand nous n'en parlons pas vous êtes bien embêté ! (*rires*). Dans le cas présent, soyez rassuré, nous parlons effectivement du PAL, le Plan d'Aide à la Lecture.

Or, le Conseil Général vient justement d'annoncer sa décision de mettre fin à ce programme dès la rentrée 2010. Cela concerne toutes nos écoles, de nombreuses écoles du département. Ce programme favorisait également l'apprentissage et la maîtrise de la lecture. Mis en place il y a 20 ans, il concerne plus de 2 700 enfants repartis dans 31 communes. Les raisons invoquées par Madame Balkany pour expliquer cette décision annoncée unilatéralement, puisqu'il n'y a eu ni débat ni vote, nous semblent fallacieuses. Nous sommes en tout cas très nombreux à n'avoir pas compris.

Si, comme nous, vous pensez que la question est importante – ce qui semble être le cas puisque vous saviez que nous allions en parler - si, comme nous, vous êtes attaché au rôle de l'école pour nos enfants, à la nécessité de faire entrer en sixième des enfants sachant déjà lire ; vous devez, Monsieur le Maire, rejoindre ceux, déjà nombreux qui s'élèvent contre cette décision arbitraire, qui porte préjudice à l'éducation de nos enfants dans nos écoles. Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Bien. Nous ne sommes pas ici dans l'assemblée départementale, il ne m'appartient pas de discuter les décisions prises en son sein. Je voudrai simplement nuancer vos propos.

Il est vrai que la question est importante, pour les enfants, de savoir lire et écrire dès le plus jeune âge ; tellement importante que le Conseil Général des Hauts de Seine a été plus que précurseur en instaurant le Plan d'Aide à la Lecture, avant même qu'il n'existe quoi que ce soit d'autre. Je crois même que ce fut le seul département de la petite couronne à le mettre en œuvre au début et que peu

d'autres l'ont fait, même de nombreuses années après. En tout cas, à l'époque ils ont été des pionniers.

Aujourd'hui, il existe quantité d'autres dispositifs mis en place par l'Etat ou les collectivités locales. Doit-on continuer à empiler les choses ? L'argent pris sur le budget du département est aujourd'hui apporté par l'Etat ; le département doit-il continuer à financer une opération qui l'est déjà par l'Etat ? Il vaut mieux qu'il utilise ses ressources autrement ; j'ai cru comprendre – je ne siége pas au Conseil Général, mais en lisant simplement la presse – que cet argent allait être dirigé ailleurs et toujours pour les enfants. Je ne vois pas où se situe le problème.

A quoi bon faire deux fois la même chose. L'Etat prend désormais cette question en charge, vous devriez vous en réjouir. Vous disiez tout à l'heure que l'Etat se désengageait au détriment des collectivités pour les échangeurs ; dans le cas qui nous occupe, l'Etat ne se désengage pas, il prend. Avec cette assurance, pourquoi le département interviendrait-il ? D'autre part, il faut trouver les enseignants et les gens disponibles, ce qui n'est pas chose facile. Nous voyons bien nous-mêmes, les difficultés que nous rencontrons pour les études dirigées et pour trouver des enseignants, malgré tout ce que fait l'Etat pour la mise en œuvre.

Le redéploiement des sommes me paraît plutôt une bonne chose. Cela ne pourrait être critiquable que si les sommes en jeu allaient vers d'autres domaines, mais elles restent dans l'enseignement et au profit des enfants. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir qu'un plus grand nombre de choses vont pouvoir se faire, certaines prises en charge par d'autres institutions, par l'Etat et l'Education Nationale.

Je mets donc ce rapport aux voix.

### ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **Adoption de l'Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.**

##### **Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre**

La Ville de Châtenay-Malabry s'est engagée depuis 8 ans dans une politique d'économies d'énergies et dans une démarche de développement durable ambitieuse.

Dans cette démarche d'amélioration continue, l'action municipale de Châtenay-Malabry s'est donnée les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son Agenda 21 local : un service spécifique pour le Développement Durable et la gestion des projets transversaux, ainsi que la collaboration d'un thermicien chargé d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics.

L'intégration du Développement Durable dans les politiques de la Ville s'est concrétisée depuis 8 ans par les actions suivantes :

1. Réduction des consommations énergétiques (chauffage, électricité, eau) sur l'ensemble du patrimoine communal.
2. Lancement d'un Bilan Carbone « Patrimoine et Services » en 2009.
3. Intégration de cibles Haute Qualité Environnementale (HQE) et énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) sur tous les nouveaux programmes depuis 2008 : nouveau complexe sportif Vinci, rénovation groupe scolaire Jules Verne.
4. Organisation d'un forum annuel sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en partenariat avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et le Club des Entreprises.

5. Amélioration des transports publics avec l'offre Paladin de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre . Futur projet d'un tramway reliant la Croix de Berny à Clamart acté par la Région et le Département. Lancement du projet du demi-échangeur ouest A86.
6. Lancement en 2009 du diagnostic accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux.
7. Lancement début 2010 du processus de diagnostic et de concertation lié à l'élaboration de notre nouveau PLU.
8. Animations et enseignement au Développement Durable dans les écoles (en partenariat avec Education à l'environnement et au Développement Durable des Hauts-de-Bièvre), dans les centres de loisirs, les Leo.
9. Réalisation de 3 repas bios sur 2009 en partenariat avec les filières bios locales et introduction de clauses produits bios dans les nouveaux marchés de restauration.
10. Actions des services sociaux : ateliers santé et diagnostic santé, forum santé jeunes, forum de la femme, aides et actions éducatives auprès des personnes en précarité, analyse des besoins sociaux.
11. Intégration de containers enterrés dans l'aménagement urbain de la Cité jardins en partenariat avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et mise en œuvre du tri sélectif et d'actions de communication dans les bâtiments communaux, les écoles et les crèches.
12. Lancement de l'Agenda 21 du sport en octobre 2009.

Des partenariats efficaces ont été mis en œuvre avec les milieux universitaires et le Collège des Hautes Etudes à l'Environnement et au Développement Durable (CHEE&DD) pour former l'encadrement et les élus aux enjeux du Développement Durable, et le bureau d'études conseil Auxilia est venu soutenir l'élaboration du diagnostic et du plan d'action pré Agenda 21.

Faisant suite à ce travail de diagnostic territorial, un tableau de bord a été mis en place, formalisant nos engagements autour de 7 chantiers de Développement Durable et de 14 premiers projets pilotes.

Pour plus de lisibilité, un Logo Développement Durable de la Ville de Châtenay-Malabry a été créé, décliné en 7 logos thématiques :

- Energie et Climat
- Bâtiment
- Déchets
- Transports
- Urbanisme
- Politique Publique
- Démocratie Environnementale

Afin de développer la concertation et l'implication de la population et des acteurs locaux, un livret sur le diagnostic partagé du territoire a été réalisé, distribué et mis en ligne sur le site internet de la Ville à partir de l'été 2009, faisant suite au partage fait sur la démarche Agenda 21 lors des 7 réunions de quartier du premier semestre 2009.

Dans le prolongement des actions actuelles, ce diagnostic a servi de socle à l'élaboration du plan d'actions Agenda 21 fixant l'ensemble des engagements Développement Durable de la Ville, ainsi que toutes les nouvelles actions à mettre en œuvre sur les 7 chantiers du Développement Durable en accord avec la Charte des Maires pour l'Environnement et les travaux du Grenelle de l'Environnement.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux qui vise à atteindre les 5 cinq finalités suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce cadre national retient aussi cinq éléments déterminants dans la manière de conduire le projet Agenda 21:

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée

Il est proposé au Conseil d'adopter le projet d'Agenda 21 communal tel que détaillé dans l'annexe ci-jointe. Cette annexe liste pour chaque chantier les objectifs et actions stratégiques, ainsi que les principaux indicateurs d'évaluation associés.

Des aides techniques et financières sont envisageables de la part du Conseil régional Ile de France, de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et de l'Etat pour accompagner la mise en œuvre du projet Agenda 21 communal. En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire les demandes de subventions auprès de la Région, de la DIREN et de l'Etat pour la mise en œuvre de notre Agenda 21 local.

**Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :**

Monsieur le Député-Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs : l'adoption de l'Agenda 21 marque une étape décisive dans l'engagement de l'équipe municipale de notre commune avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les châtenaisiens auront la possibilité de juger sur pièces de l'efficacité de l'ensemble des actions qui seront menées tout au long de ces prochaines années.

Les défis qui sont à relever autour de ce Développement Durable sont de deux sortes : un défi de société et un défi économique. L'Agenda 21 doit permettre de définir de nouveaux modèles économiques viables, dans un environnement urbain en constante mutation. Socialement, nous en attendons qu'il améliore notre cadre de vie, que soit facilité l'accès à l'ensemble des ressources, notamment par une meilleure maîtrise de la répartition de l'énergie, par la qualité du bâti, et tout un ensemble d'autres aspects auxquels l'Agenda 21 devra répondre impérativement. Cela, même si nous devons en passer par un changement culturel qui nous oblige à utiliser des modes de consommation qui devront être répartis de façon équitable.

A l'issue de la lecture de ce rapport, je voudrai faire 3 remarques : la première sur les indicateurs retenus, la deuxième sur les modalités des mises en œuvre des débats et la troisième sur la philosophie et l'éthique politique d'un tel agenda.

L'Agenda 21 marque une étape dans l'évaluation de la mesure et le suivi des performances des actions qui seront menées. Nous allons chercher à mesurer la performance d'une action mise en œuvre, à en évaluer sa progression, tout en la modifiant le cas échéant si elle s'avérait peu efficace ou contre productive. C'est la raison pour laquelle ont été mis en place des indicateurs. Ces indicateurs de suivi m'intéressent car ils doivent être le reflet cohérent de la réalité de l'action. Or, je vous invite à trouver un équilibre entre des indicateurs quantitatifs, qui sont certainement les plus simples à promouvoir et des indicateurs qualitatifs, qui doivent être définis et pris en compte également. Les uns ne s'opposent pas aux autres, ils sont les deux reflets d'une même pièce. Dans

le rapport qui nous a été soumis, les indicateurs qualitatifs sont absents des 7 chantiers de Développement Durable.

Les débats, les animations de quartiers sont en vogue, j'aimerais savoir comment de façon concrète vont s'organiser ces rencontres ? Répondront-elles à un cahier des charges ? Y aura-t-il des comités de réflexion et de quelle manière les contenus des « boîtes à idées » remonteront-ils ?

Il est question de créer une maison du Développement Durable où, je suppose, l'endroit serait propice à poursuivre les débats, à avoir un lieu d'animation, d'écoute et d'échanges. Avez-vous, Monsieur le Député-Maire une date concrète à nous proposer pour l'inauguration de cet endroit ?

Si l'Agenda 21 est dépendant de la stratégie de votre politique municipale – il a été ouvert sur 7 chantiers que vous avez utilisés dans votre programme de campagne, reprenant pour vous-même les objectifs des plans climat territoriaux. Je pense, évidemment, que l'Agenda 21 est un magnifique programme politique à lui seul, que n'importe lequel de vos adversaires aurait su utiliser si vous ne l'aviez fait vous-même. Il n'y a qu'à le lire dans le détail pour se rendre compte qu'il y est décrit une ville idéale dans laquelle, les consommations énergétiques auraient pu être réduites, les nouveaux programmes estampillés de la norme HQE, des clubs de réflexion et des forums annuels organisés, les transports et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite améliorés. C'est la raison pour laquelle je ne saurais trop vous mettre en garde sur une absence de résultats que cacherait un écran de communication.

Il y a, à mon sens, une encore trop grande timidité dans la recherche du résultat. J'entends par là qu'il n'est pas prévu de contraindre qui que ce soit à faire des efforts lorsque l'état des lieux sera réalisé : les sociétés, les institutionnels ou les particuliers. Si je compare l'Agenda 21 à la norme ISO appliquée dans les entreprises, je dirais que cette dernière oblige à une culture du résultat. Il faudra donc transformer cet essai, si nous voulons ne pas avoir à répondre à une volée de bois vert qui arrivera de toutes parts et qu'il sera alors difficile d'éviter, compte tenu de toute la publicité qui aura été faite autour de cet ensemble d'événements et de rendez-vous manqués.

Je partage votre souhait pour notre ville que ce bilan soit couronné de succès et qu'il relève les défis du Développement Durable, même si, j'en conviens, les plans d'action se dérouleront probablement après la période des prochaines échéances électorales. Aussi, en dépit de ces 3 remarques formulées, j'accorderai ma confiance à vos équipes en approuvant cet Agenda, pour donner toute la chance à nos concitoyens que soit réalisé cet ensemble d'actions. Merci.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Madame FRANCHET

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Merci. Cet Agenda 21 nous permet de lancer un programme de travail pour notre ville et ses habitants, qui facilite la mise en œuvre des concepts du Développement Durable. Cela signifie que notre Agenda 21 doit traiter 3 aspects indissociables : social-économique, sociaux-culturels et environnementaux.

Pour certaines de nos actions, il sera difficile de traiter des 3 aspects. Par exemple, le village de Noël, cité dans le document en chantier 6, qui favorise une vie sociale pour tous et prend donc en compte l'aspect social et culturel, mais beaucoup moins l'aspect économie locale et environnemental. Ce document devra nous permettre de progresser.

Pour mettre en œuvre les programmes d'actions de notre Agenda 21, nous devons impliquer les élus, les services, les grands acteurs comme les associations, les administrations, les établissements

publics et bien sûr les citoyens. Quelle place allons-nous accorder aux associations de protection du patrimoine sur notre commune ? Des associations ont déposé des recours contre des permis de construire ; seront-elles mises à l'index ou allons-nous saisir cette occasion pour les inviter à la table de la concertation ?

Il manque, me semble-t-il, un axe de travail important, qui pourrait trouver sa place dans l'objectif 6 ; il s'agit du lien entre les châtenaisiens et tous les quartiers de notre commune. Nous savons qu'il existe une coupure entre le quartier de la Cité jardins de la Butte Rouge et le reste de la ville ; nous pourrions organiser des événements pour permettre aux châtenaisiens de se rencontrer et vivre ensemble. Il existe déjà des événements festifs, mais il faudrait les soutenir, les développer et les intégrer à des événements adaptés de façon à pouvoir accompagner des actions innovantes pour favoriser l'ouverture du quartier à l'ensemble de la ville.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Madame GUTGLAS.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Le Développement Durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement. Il s'appuie sur 3 modes différents : l'économie, l'écologie et le social. Selon la définition proposée par la commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Développement Durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre au leur. Deux concepts sont inhérents à cette notion : celui du besoin et plus particulièrement des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

A Châtenay, vous avez commencé par un diagnostic partagé ; pour nous, ce ne sont pas quelques réunions d'information de la population qui permettent de dégager un diagnostic partagé. Depuis longtemps nous parlons d'une démocratie locale partagée. Des communes de droite comme de gauche mettent en place des conseils de quartiers et animent des ateliers et des débats ainsi que des réunions d'information, où la qualité des débats ne rivalise pas avec celle de ces conseils de quartiers.

En ce qui concerne le social et l'économie, vous n'avez pas inscrit dans votre Agenda 21 la destruction des logements sociaux en bon état. Pourtant, c'est votre choix politique au détriment d'une population démunie face à un pouvoir intransigeant. Cette population est pourtant installée depuis de nombreuses années sur notre territoire ; elle a le droit à une considération égale à celle accordée aux autres châtenaisiens. Il n'y a pas deux catégories de population : nantis, riches ou pauvres, la distinction sociale doit s'effacer. Le foyer des travailleurs de l'Avenue de la Division Leclerc propose des logements indécents. Savez-vous que ces chambres font 9 m<sup>2</sup>, pour un loyer de 380 € par mois. Le manque d'entretien est effectivement inacceptable. La loi Dalo que vous avez votée n'est pas respectée.

En matière de besoins des plus démunis puisque le Développement Durable s'appuie aussi sur cette composante, je vous rappelle aussi votre choix sur la fermeture du centre de santé. Pourtant dans des communes de droite - Le Plessis - comme des communes de gauche - Fontenay - des centres ont été ouverts.

En ce qui concerne la croissance économique nous voyons, depuis 8 ans que vous avez intégré le Développement Durable dans la politique de la ville, plus particulièrement la fermeture

d'entreprises sur notre territoire, ainsi que l'abandon des commerces dans les quartiers de la Cité jardins. Enfin, le projet d'implantation de nouvelles activités tertiaires ne satisfera pas toutes les catégories d'actifs de Châtenay-Malabry.

En ce qui concerne l'environnement, certes le service de traitement des déchets mis en place est un progrès, mais quand vous parlez de végétalisation des constructions, il y a lieu d'observer les opérations immobilières qui sont en projet ou qui sortent de terre. Par exemple un pavillon situé dans le centre ancien, avec des espaces verts, qui est remplacé par un immeuble de 25 logements sur un terrain entièrement minéralisé, car un parking se trouve au sous-sol. Nous, nous souhaitons garder la qualité de notre environnement. Des toitures végétalisées ne remplacent pas les arbres. Des permis de construire sont délivrés le long de l'Avenue de la division Leclerc, je n'ai pas vu de label BBC ou HQE sur ces constructions ; je vois surtout du béton.

Enfin l'Agenda 21 présente surtout un inventaire où l'on retrouve des opérations qui n'ont rien à voir avec le Développement Durable, comme le village de Noël et sa production de neige artificielle, ou le demi-échangeur de la A86 qui va surtout favoriser la fluidité du trafic automobile plutôt que le développement des liaisons douces.

Enfin, la communication est très présente dans votre projet. Quelle est l'utilité de créer et décliner 7 logos sur le Développement Durable. Quelle est l'utilité d'assurer le suivi du nombre d'événements ou du support d'information. Vos chantiers sont souvent des supports pour communiquer.

Nos propositions en matière d'Agenda 21 sont les suivantes :

- Créer des conseils de quartiers pour que les diagnostics et les chantiers soient vraiment partagés, pour associer les habitants et non simplement les informer.
- Créer des circulations douces pour la mobilité et les transports : vélo et piétons.
- Favoriser la mixité sociale, quartier par quartier
- Développer et valoriser la Cité jardins créée par un homme de gouvernement de gauche qui a pris en compte l'environnement et le social dans son aménagement.

En conclusion : le Développement Durable ne se limite pas à des actions de communication, mais il s'agit plutôt d'une donnée essentielle pour une politique publique. La croissance économique des communes est oubliée, comme les besoins des plus démunis – fermeture du centre de santé, démolition de logements. En ce qui concerne l'environnement, ce ne sont pas les 2 équipements BBC/HQE, qui ne sont pas encore construits, qui cachent vos choix en matière d'urbanisme. Les châtenaisiens voient de nombreuses opérations immobilières sortir de terre sans aucun label, sans concertation, et qui ne tiennent pas compte du quartier de leur implantation et de la qualité de notre environnement. Nous avons une autre vision du Développement Durable dans notre territoire. Nous nous abstenons.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Très bien. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais simplement vous dire, en réagissant aux propos de Monsieur BOZZONNE qui a essayé de nous alerter sur ce point - repris également par Madame GUTGLAS qui y a fait allusion - que je ne suis pas inquiet : notre Agenda 21 ne se limite pas simplement à de la communication, à l'inverse de ce qu'ont fait beaucoup de villes.

De nombreuses choses existent déjà sur notre ville, mais, peut-être que beaucoup, même autour de cette table, ne savent pas encore qu'il s'agit de Développement Durable. S'il ne s'agissait que de communication, je crois que nous aurions voté ce programme depuis longtemps, comme un certain nombre de villes qui n'ont effectivement que communiqué autour de ce thème. Nous avons agi, concrètement.

Concernant les propos de Madame GUTGLAS : comme vous le savez, le PLU n'est pas encore approuvé. Nous allons y travailler, nous pourrons donc inscrire au PLU un certain nombre d'obligations aux promoteurs qui n'existaient pas dans notre POS. Nous ne pouvions pas les imposer avant que la loi évolue dans ce domaine. Or, la loi a changé, elle impose désormais aux constructeurs un certain nombre de choses. Il me semble que cela a été voté par sous un gouvernement de droite !

Sur la présence d'un immeuble de 25 logements qui va éliminer un arbre, je crois que l'important est d'analyser la rétention des eaux sur la parcelle. Si celle-ci est correctement gérée – avec 50m<sup>2</sup> de pelouse, avec une toiture végétalisée, ou d'autres moyens, y compris peut-être un bassin de rétention – voilà ce qui est important en matière d'hydrographie. En outre, Madame GUTGLAS, je vous renvoie au schéma directeur de l'aménagement de la région Ile-de-France, que Monsieur Huchon défend bec et ongles et qui prévoit 60 000 logements par an pour pouvoir loger la population, y compris les gens pauvres.

Nous nous entendons reprocher de ne pas faire assez de logements mais si nous ne construisons pas, où vont se loger les gens ? L'enjeu est de faire en sorte que cela ne soit pas construit n'importe comment.

Enfin, sur le travail entrepris avec la population vous nous dites que les réunions de quartiers sont insuffisantes, mais nous allons créer – cela figure dans le texte – un comité 21 chargé du suivi de notre Agenda 21. Des gens vont travailler pour développer cette initiative et rien n'interdit la création d'ateliers pour que d'autres gens participent aussi à ce travail. Il me paraît évident qu'il faut travailler en collaboration, les uns et les autres ; à condition de ne pas uniquement dénigrer, mais d'apporter également des idées.

Quand vous me demandez « est-ce que les associations qui ont déposé des recours sur les permis de construire pourront s'exprimer » ; bien sûr, tout le monde a le droit de s'exprimer ! Mais si le mode d'expression est de faire des recours sur tous les bâtiments construits sur cette ville et faire perdre du temps et des ressources à la ville en vain, alors effectivement nous n'avons pas trop envie de travailler avec ces gens là ! Ce n'est pas du travail que de tout nier en bloc. Je veux bien travailler, mais avec des gens avec qui il est possible de le faire.

Concernant l'échangeur, Madame GUTGLAS, je vous rappelle que l'échangeur Est a divisé par 3 le trafic sur cette portion de l'avenue de la division Leclerc. Par 3 ! Nous pouvons espérer qu'à l'Ouest, le résultat sera équivalent. Une baisse de trafic de cette envergure sur notre ville constituée, je pense, un motif de satisfaction. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Tout ce qui a déjà été fait et tout ce qui va l'être démontre au contraire que nous avançons dans la bonne direction avec de vraies ambitions, à l'inverse d'autres villes. Je n'ai pas honte de le dire : je ne suis pas un spécialiste en tout et je ne prétends pas l'être sur un certain nombre de sujets, dont le Développement Durable. Sur ces sujets, j'essaie de m'entourer et je fais confiance aux gens qui m'entourent. Ces gens participent également ou travaillent auprès des ministères, pour le Grenelle de l'Environnement par exemple. Je pense qu'ils ont des compétences. Nous ferons un bilan et nous comparerons, Monsieur BOZZONNE, avec les autres villes qui ne font que de la communication. Nous avons pris un engagement et nous le tiendrons.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Abstentions ?

Nous comptons 5 abstentions et 33 votes pour.

**ADOPTÉ PAR :**  
**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET**  
**L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »  
SE SONT ABSTENUS**

**URBANISME – TRAVAUX**

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la promesse de vente du terrain situé 27 rue des Vallées.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

La ville de Châtenay-Malabry est propriétaire d'un terrain nu situé rue des Vallées, derrière l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy.

Ce terrain, classé en zone UAc du Plan d'Occupation des Sols, est voué à l'habitat résidentiel.

Après publication d'un appel à candidature dans le journal le Parisien, huit groupes ont proposés une offre et un projet architectural.

La société GROUP LIFE, associée au Cabinet VIGNERON Architectes, propose de réaliser sur ce site un programme de quinze maisons individuelles. Ce projet garantit une intégration dans le paysage urbain et la performance énergétique des bâtiments. Il constitue une des traductions de l'Agenda 21 communal.

Le prix d'achat du terrain proposé, garantissant la fiabilité du programme, est de 2 200 000 € nets. Ce prix est compatible avec l'estimation de France Domaine.

Il convient d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique intervenant après l'obtention du Permis de Construire.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame DELAUNE et ensuite Madame FRANCHET

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Ce que vous nous aviez annoncé il y a quelques mois va réellement se produire : vous allez vendre...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Généralement, je mets tout en œuvre pour que les choses que j'annonce se réalisent.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Dans le cas présent, nous le regrettons.

Vous allez vendre le terrain situé rue des Vallées à un promoteur, pour y faire édifier 15 pavillons. Nous regrettons très vivement la cession d'un terrain situé en plein centre-ville. Nous parlions tout à l'heure des besoins en matière d'accueil de la petite enfance car il y a bien des besoins d'accueil à plein temps pour soulager les nombreuses mamans qui travaillent...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Pas à temps plein, vous n'avez toujours pas compris.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Si, si, j'ai très bien compris le tour de passe-passe, très bien compris ! Par cette vente vous construisez à tout-va, au coup par coup. Avez-vous anticipé les équipements publics qui accompagnent ces nouvelles implantations et notamment les écoles et les crèches ? Cela ne semble pas être le cas pour l'instant. Dans plusieurs écoles de la ville de Châtenay, des salles qui étaient destinées à la vie collective – bibliothèques, salles de motricité, de garderie – vont être transformées au fur et à mesure en salles de classes.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Il s'agit d'une école, celle des Mouilleboeufs. Cela se produit et je m'en réjouis, parce que des enfants qui allaient à l'école ailleurs reviennent sur notre commune. Ils étaient précédemment scolarisés à Sceaux. Très bien, mais vous conviendrez que pour prévoir ces retours ce n'est pas facile. Il s'agit d'un effet conjoncturel. Madame, nous suivons les effectifs. Cela prouve également que nous construisons de grandes écoles, avec beaucoup de salles qui ne servent pas qu'à l'enseignement et qui ne sont pas une obligation. Il nous est donc possible à tout moment, lorsque des besoins se font sentir – la démographie est un facteur variable – de récupérer des salles ponctuellement, pour une année, s'il le faut. Voilà tout. Nous avons construit une école qui était compatible également avec le terrain, vous auriez peut-être souhaité que l'on exproprie les gens, pour faire plus grand, plus haut. Ah ! J'oubliais qu'il ne fallait pas aller trop haut ; demandez à Madame GUTGLAS, elle est contre !

Madame FRANCHET voulait également s'exprimer sur le sujet. Je pense néanmoins que vous n'avez pas compris sur la PSU qu'entre l'ancienne loi et la nouvelle, nous ne comptons plus en places mais en effectifs.

Madame FRANCHET, s'il vous plait.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Nous avons précédemment expliqué notre position lors du dernier Conseil Municipal, je ne reviendrai pas dessus. Nous avons néanmoins des interrogations sur le projet : nous souhaitons savoir qui a demandé un projet d'architecture ? Comment l'appel à projet pour ce terrain qui à l'époque était public s'est-il déroulé ? Comment ce groupe d'architectes a-t-il été sélectionné ? Pourquoi ce projet et le résultat de l'appel à projet n'ont-ils pas été présentés en commission ? La société Group Life qui assure déjà l'aménagement de la ZAC du Haut-de-Wissous est-elle définitivement choisie ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

C'est l'objet de la délibération de ce soir, puisque le rapport précise que nous leur vendons. Si nous le votons, alors cette société sera choisie. Les concours ont été faits comme nous en avons déjà parlé et tel qu'indiqué dans la délibération de ce soir. Il s'agit du projet qui nous paraissait le plus approprié au terrain en question, puisqu'il n'y a que 15 maisons, des pavillons sans sous-sol, ni parking. C'était également l'offre la mieux disante à la fois par le bâti mais aussi en charges foncières puisqu'il offrait 2,2 Millions d'Euros, ce qui est également indiqué dans la délibération. J'entends dire que nous aurions pu y mettre des équipements publics ou laisser en verger ou en espaces verts. Vous avez beaucoup d'idées, nous avons vu ce qu'elles ont donné. En tout cas, les nôtres montrent aussi l'intérêt que nous portons aux châtenaisiens.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? 6 voix contre. Abstentions ? 32 voix pour.

**ADOPTÉ PAR :**

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »  
L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

### **URBANISME - TRAVAUX**

**Rapport annuel d'activités et compte administratif du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry pour l'exercice 2008.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

Depuis 1993, la commune de Châtenay-Malabry est l'un des sites prioritaires retenus par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, dans le cadre du Pacte des Hauts-de-Seine mettant en œuvre la politique de la ville dans le Département.

Le secteur de l'avenue de la Division Leclerc est l'axe majeur du projet de restructuration urbaine, permettant de répondre aux objectifs de diversification des fonctions urbaines, de lien entre les quartiers et d'amélioration du cadre de vie.

La Ville de Châtenay-Malabry et le Département des Hauts-de-Seine se sont associés en créant le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry en 2000.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport annuel pour l'exercice 2008 du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.

Trois secteurs principaux d'activités y sont répertoriés :

- Le secteur Allende, qui correspond à la zone de plan de masse n° 3 au Plan d'Occupation des Sols,
- Le secteur des Friches et des Houssières,
- La Zone d'Activité « Europe », à l'est de la « Coulée Verte ».

En ce qui concerne le compte administratif, il fait apparaître :

En section d'investissement :

- un montant de dépenses de 8 283 526,80 €,
- un montant de recettes de 10 957 560,40 €.

En section de fonctionnement :

- un montant de dépenses de 5 600 867,97 €,
- un montant de recettes de 5 605 347,57 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de prendre acte du compte rendu pour l'année 2008 du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.

L'ensemble des éléments détaillés vous ont été fournis avec les rapports du Conseil.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Merci. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame CANET.

## **Madame CANET, Conseillère municipale, Conseillère Générale :**

Merci Monsieur le Maire. Le rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte est encore une fois une mascarade de démocratie. Je m'explique. Il n'y a aucune information réelle auprès des conseillers municipaux des décisions prises, comme à la Communauté d'Agglomération d'ailleurs. Il n'y a pas d'information, mais vous me direz qu'il est toujours possible d'aller les chercher et qu'il n'y a pas de mal à le faire. Pire ; il n'y a jamais aucune concertation, aucun débat entre les élus municipaux, ici comme à la communauté d'agglomération, sur des projets essentiels pour notre ville. Vous allez me dire que j'y siége, même si de façon exceptionnelle je n'ai pas pu venir ce matin - j'ai d'ailleurs à ce sujet un doute sur le quorum. J'y siége habituellement et j'ai accès aux dossiers, ce qui est le plus important. Cela ne résout pas le problème de mes collègues ici présents qui ne siègent pas et ne peuvent pas débattre du dossier du Syndicat mixte. Je me contenterai de reposer quelques questions, ainsi que je l'ai déjà fait, en obtenant des réponses non satisfaisantes. Comment se passent les négociations avec les commerçants et les propriétaires sur la zone Europe ? Comme chaque fois, vous allez me répondre que tout va bien, que les choses avancent dans l'accord général. Malheureusement, les commerçants dont il est question disent ne plus pouvoir supporter d'être dans l'inconnu, de ne pas savoir comment se résoudra leur situation et comment ils pourront continuer à travailler : ils sont dans l'incertitude totale. Sur la zone Europe, ce que vous avez dit tout à l'heure lors du débat d'orientations budgétaires ne nous rassure pas. Je parle des terrains de Centrale. J'avoue, que voulez-vous, ne pas avoir confiance dans ce que vous pourriez imaginer d'un espace situé juste en face du parc de Sceaux. Ainsi, nous continuerons à vous interroger sur ce sujet.

Pour finir, je reviendrai sur la Zone Appert- Justice. Nous en avons tous parlé, ou presque, ce soir dans nos interventions ; c'est un sujet qui nous tient à cœur. Tout d'abord, l'ex cité la Lutèce : nous continuons à dénoncer de manière global le scandale que représente la destruction de presque 100 logements sociaux. Aujourd'hui, nous le savons tous, des gens dorment dehors alors qu'il neige. Vous avez pourtant muré plus de la moitié de ces logements. Si j'étais à votre place, je ne pourrais m'endormir en imaginant cela ! Vous avez accéléré volontairement la destruction de logements en bon état – Madame GUTGLAS y faisait allusion précédemment –. Il n'est pas trop tard, malgré tout ce que vous avez essayé de faire, pour revenir en arrière, - penser à tous ces gens qui n'ont pas de logements - et réhabiliter l'ensemble. Nous vous le demandons une fois de plus.

Quant au foyer Aftam, la résidence sociale sera, suivant ce que j'ai compris du rapport du débat d'orientations budgétaires, construite rue Jean Jaurès ; mais à quelle hauteur de cette rue ?

Pour le reste, je voudrai tout de même souligner que vos propos m'ont choquée, quant, répondant à Madame FRANCHET, vous avez précisé que tous les occupants ne seront pas relogés. Pas tous avez-vous dit, mais seulement une partie d'entre eux. De mon point de vue, quelque soit la raison pour laquelle une personne habite en ce lieu, elle a, comme chacun d'entre nous, droit à un toit. Le minimum que vous puissiez faire est de reloger tout le monde.

## **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je vais vous répondre. Tout d'abord, vous dites qu'il n'y a pas d'information sur le rapport qui concerne le secteur Allende. Nous en avons parlé, reparlé et je viens encore ce soir de vous dire ce qui sera fait.

Sur la zone d'activité Europe, nous en avons également souvent parlé ; il s'agit là aussi de faire une zone d'activité, qui ne sera pas du même ordre, mais plutôt tournée vers les artisans et les petites PME. Concernant ensuite les acquisitions ; là aussi nous l'avons dit, je le répète, les acquisitions à l'amiable sont en cours – d'ailleurs il me semble qu'à une époque vous vous inquiétiez beaucoup, quand il s'agissait de la zone Allende et d'Europrecis ; il me semble qu'ils ont déménagé et que cela s'est finalement bien terminé. Vous me parlez maintenant de la zone Europe, n'ayant plus rien à redire de l'autre côté. Vous allez voir les gens dans la zone Europe pour peut-être essayer de les

inquiéter. Les gens seront relogés et cela sera acheté. S'il y a, comme toujours, des récalcitrants, je vous informe que les déclarations d'utilité publique sont en cours d'instruction. Vous ne pouvez pas me reprocher une chose et son contraire : me dire, comme l'a fait tout à l'heure Madame DELAUNE, de ne pas avoir créé d'activités économiques depuis 15 ans – permettez-moi de rectifier : 14 ans et non 15 ! Au bout de 6 ans de travail sur ces 2 zones il faudra bien qu'à un moment donné il y ait une déclaration d'utilité publique sur cette opération. Lorsque plus rien ne sera possible pour trouver un accord amiable avec les propriétaires, il y aura expropriation, pour faire en sorte que ces opérations se réalisent enfin, ce qui générera à terme un apport de taxe professionnelle.

Concernant le secteur de l'école Centrale : il ne peut rien y avoir de particulier pour la simple et bonne raison que cette question ne dépend pas du syndicat mixte, cet espace n'étant pas situé dans son périmètre d'intervention. La question de l'école Centrale sera réglée par une opération de la ville et nous verrons, dans le futur, avec qui nous opérerons.

Concernant la Lutèce et le foyer de travailleurs migrants, je croyais encore récemment qu'il y avait unanimité au sein de ce conseil pour penser que les gens qui y habitaient vivaient dans des conditions totalement indignes et qu'il était nécessaire de construire une résidence sociale. Nous allons le faire. Ceux qui habitent le foyer seront relogés, tous et je vous confirme, Madame CANET, ce que j'ai dit précédemment – à moins que vous n'ayez pas voulu comprendre – à savoir, qu'il existe une dizaine de personnes qui ont été logées à cet endroit par le gestionnaire, après la signature de la convention prévoyant ce relogement et, ainsi que je l'ai dit, ces 10 personnes seront relogés directement par le gestionnaire dans d'autres foyers de travailleurs migrants qui existent. Ils ne sont pas châtenaisiens, ils ne sont arrivés qu'il y a à peine 6 mois. A cette époque, après avoir signé la convention le gestionnaire savait qu'il ne devait pas reloger. Ces 10 personnes iront dans d'autres foyers qui se trouvent dans la région. Je me suis engagé à reloger ceux qui sont châtenaisiens depuis longtemps.

Concernant les logements de la Lutèce : nous avons là aussi pris une décision et continuerons à reloger. Nous devons en être à une cinquantaine de relogements sur les 92 appartements. Il ne me semble pas que les 50 familles qui ont déménagé souffrent aujourd'hui de ce déménagement. Tous les engagements ont été tenus vis-à-vis de ces familles : le déménagement a été pris en charge, l'appartement correspond à leurs souhaits, remis à neuf sans qu'ils aient à déboursier un centime d'euro. Vous pouvez dire qu'il y aura 92 logements de moins sur Châtenay-Malabry, mais en ajoutant qu'il y en a parallèlement 500 ou 600 logements sociaux de plus. Je vous rappelle que nous atteignons maintenant avec le patrimoine acquis par l'OPHHS, 55% de logements sociaux sur le territoire communal. Que tout le monde fasse les mêmes efforts y compris des villes comme Paris ou beaucoup d'autres pour qu'il n'y ait pas - et je le déplore - des gens conduits éventuellement à n'avoir aucun logement. Châtenay-Malabry et je le confirme encore, quitte à vous déplaire, n'est pas là pour tous les problèmes et tous les gens qui ont des problèmes en Ile-de-France. Châtenay-Malabry à ses propres problèmes, certaines villes disposent de beaucoup plus de moyens que nous. Qu'ils construisent eux aussi des logements sociaux. Nombreux sont ceux qui dorment habituellement dehors et qui arrivent dans notre foyer de SDF en déclarant être de Paris. Depuis de nombreuses années, Paris envoie ses pauvres vers les banlieues. Que Paris assume enfin une partie de ses problématiques. En plus, je vous signale qu'une partie de ceux qui dorment dehors, pour différentes raisons, ne souhaitent pas de logement quand on leur propose. Châtenay-Malabry va démolir ces 92 logements ; il nous reste une quarantaine de familles à reloger. Nous allons continuer à rechercher un accord amiable en prenant le temps qu'il faudra, mais cela doit rester dans des délais raisonnables.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

***PREND ACTE***

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous avons pris acte.

Nous n'avons plus de point à l'ordre du jour.

J'ai reçu une question orale de Madame DELAUNE.

**QUESTIONS ORALES :**

- **Question orale relative à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

*Question posée par Madame DELAUNE, Présidente du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire ».*

Il s'agissait simplement de faire un point sur l'avancement du PLU et des différentes étapes à venir.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le 25 juin 2009, notre Conseil Municipal a adopté la délibération concernant le Plan Local d'Urbanisme. Il me semble d'ailleurs que votre groupe l'a voté. Vous souhaitez donc que je vous indique la procédure d'élaboration que nous allons suivre ainsi que les différentes étapes à venir.

Concernant la procédure d'élaboration : à la rentrée de septembre, après avoir voté au mois de juin, nous avons lancé un marché public pour nous adjoindre un bureau d'études qui a été sélectionné après toutes les démarches en décembre 2009 et qui a commencé à travailler à partir du mois de janvier, date à laquelle lui a été notifié le marché. Il s'agit du cabinet CITADIA qui a contribué auprès de communes à élaborer plus d'une centaine de PLU à ce jour. Le travail technique a donc commencé et les phases à venir seront les suivantes : le diagnostic dont nous disposerons fin mars, puis début avril une réunion avec les personnes publiques associées ; entre les mois d'avril et juin nous aurons la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable –le PADD – et cette séquence s'achèvera par un débat lors de notre Conseil Municipal du mois de juin. Entre les mois de juillet et novembre nous travaillerons sur le règlement du PLU et sur la production de documents graphiques et lors de notre Conseil Municipal du mois de décembre, nous arrêterons le projet de PLU. Dès le début de l'année 2011, les personnes publiques associées disposeront du projet de PLU et auront alors 3 mois pour nous faire connaître leurs avis. L'enquête publique pourra se dérouler donc en avril-mai 2011 ; l'été 2011 sera mis à profit pour faire d'éventuelles retouches en fonction du rapport du commissaire enquêteur. Enfin à l'automne 2011, le PLU deviendra définitif et sera soumis à votre approbation.

Vous voyez, Madame DELAUNE que nous avons au moins 2 années de travail devant nous pour élaborer le futur PLU, si tout se passe bien.

Vous avez maintenant un calendrier précis des grandes phases et comme je m'y étais engagé lors de la délibération du 25 juin, je mènerai une concertation la plus large possible. Il me semble tout à fait évident que les Châtenaisiens doivent participer à l'élaboration de leur PLU.

Je vous précise donc ce soir les différentes formes que prendra cette concertation : outre l'élaboration d'une charte graphique qui permettra une reconnaissance immédiate, il y aura au moins une réunion publique par phase, une pour le diagnostic, une pour le PADD et une pour le règlement. Il y aura une exposition évolutive à la Mairie, qui pourra compter jusqu'à 10 panneaux et qui s'enrichira au fur et à mesure de l'avancement, complétée par des urnes de libre expression déposées près des panneaux pour recueillir avis et suggestions. Une rubrique sera également ouverte sur le site de la ville avec une adresse e-mail pour que chacun puisse poser des questions ou faire des propositions. Enfin il y aura plusieurs dossiers-articles dans le journal municipal ainsi que la diffusion de plaquettes. Lors de différentes réunions de quartiers nous pourrons parler plus spécifiquement suivant l'avancement de ce qui se passera dans chacun des quartiers où se dérouleront les réunions et, parallèlement, nous organiserons des réunions publiques à thèmes –

dont les thèmes restent à déterminer mais qui pourraient être : environnement, cadre de vie, déplacements, animations, lieux de vie, centralité, équipements publics, développement économique, développement urbain, ou d'autres thèmes que nous examinerons au fur et à mesure. D'autre part, j'ai déjà reçu un courrier de demande de trois associations – trois associations, Madame FRANCHET qui ont pour habitude de déposer des recours – que je recevrai demain matin, car je reçois tout le monde qui souhaite venir discuter. Elles seront dans mon bureau demain matin. Je vous ai donné, je pense, des informations détaillées sur la façon dont tout cela se déroulera. Je pense que vous avez eu le temps de noter, sinon cela sera dans le prochain compte rendu.

Nous n'avons plus de point à l'ordre du jour.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 et L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N° 195 DU 18/12/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE DE LA COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 196 DU 21/12/2009 APPROUVANT LE CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PREST'AGENCY POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 22 JANVIER 2010.

DÉCISION N° 197 DU 22/12/2009 DE SE PORTER PARTIE CIVILE POUR L'INDEMNISATION DANS LE CADRE DE DÉGÂTS CAUSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

DÉCISION N° 198 DU 22/12/2009 APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LE THÈME DE L'EAU LE 6 FÉVRIER 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 199 DU 22/12/2009 APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE LE 20 JANVIER 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 200 DU 22/12/2009 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE POUR LE LOT N°2.

DÉCISION N° 201 DU 22/12/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE POUR LES RÉPARATIONS DU GYMNASSE LÉONARD DE VINCI AU 1 RUE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 202 DU 24/12/2009 APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'ATELIERS DANS LE CADRE DE « LA SCIENCE SE LIVRE » LES 23 ET 30 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 203 DU 29/12/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE.

DÉCISION N° 204 DU 29/12/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BÂTIMENT POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

DÉCISION N° 205 DU 29/12/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX.

DÉCISION N° 206 DU 29/12/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA RÉDACTION, LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL, DE L'AGENDA ET DU GUIDE DE L'ÉTÉ: "LES NOUVELLES DE CHÂTENAY-MALABRY".

DÉCISION N° 207 DU 29/12/2009 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'UFR STAPS (UNIVERSITE PARIS SUD).

DÉCISION N° 208 DU 30/12/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX RÉPARATIONS DU GYMNASSE LÉONARD DE VINCI AU 1 RUE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 209 DU 30/12/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX RÉPARATIONS DU GYMNASSE LÉONARD DE VINCI AU 1 RUE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 001 DU 04/01/2010 DE NOMINATION DE MAÎTRE CHARLET-DORMOY, AVOCAT, DANS LE CADRE DE LA PLAINTÉ DÉPOSÉE PAR UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE CONTRE MONSIEUR M'RAÏDI MOHAMED

DÉCISION N° 002 DU 06/01/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF AU CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX DISPOSANT D'UNE CUISINE

DÉCISION N° 003 DU 06/01/2010 APPROUVANT LE CONTRAT AVEC LE CAT/ESAT « L'ATELIER » RELATIF À LA PRÉPARATION DE LIVRES AVANT LE MISE EN PLACE EN RAYON

DÉCISION N° 004 DU 07/01/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA MAINTENANCE PAR LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS DES PROGICIELS CANIS ET MUNICIPOLE RELATIFS À LA GESTION DES ANIMAUX DANGEREUX ET À LA GESTION DE LA POLICE MUNICIPALE

DÉCISION N° 005 DU 11/01/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MISSION DE SOUTIEN DES SERVICES COMMUNAUX POUR LA MISE EN RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AYANT EFFET DE PRESCRIRE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

DÉCISION N° 006 DU 12/01/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

DÉCISION N° 007 DU 14/01/2010 APPROUVANT LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE SITUÉE À L'ÉTAGE DU GTS AU CREPS, AU PROFIT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSOLETTTE

DÉCISION N° 008 DU 14/01/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'ATELIERS D'ÉCRITURE DE JANVIER À JUIN 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 009 DU 14/01/2010 APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LE THÈME DE L'EAU LE 6 FÉVRIER 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 010 DU 18/01/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LE THÈME DE L'EAU LE 23 JANVIER 2010 À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 011 DU 22/01/2010 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX DÉGRADATIONS CAUSÉES PAR UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC LE 19 JUIN 2008 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET ANGLE DE LA RUE VINCENT FAYO.

DÉCISION N° 012 DU 26/01/2010 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX DÉGÂTS DES EAUX LE 9 NOVEMBRE 2009 SURVENUS À L'ÉCOLE JULES VERNE MATERNELLE AU 17 RUE JULES VERNE.

DÉCISION N° 013 DU 26/01/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE COUCHES POUR LES CRÈCHES DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 014 DU 28/01/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 8 À LA CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LA VILLE ET LE CREPS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010.

DÉCISION N° 015 DU 28/01/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR OLIVIER SURJOUS.

DÉCISION N° 016 DU 29/01/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE L'AVENUE DE MALABRY ET L'ALLÉE ANGÉLIQUE.

DÉCISION N° 017 DU 03/02/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES STATISTIQUES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE.

DÉCISION N° 018 DU 08/02/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS LOUPS À L'ESPACE MALABRY CONCLU SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD-CADRE DE MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

DÉCISION N° 019 DU 09/02/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET DE PRODUITS HACCP POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DE LA VILLE

DÉCISION N° 020 DU 09/02/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'INTERVENTION D'AURÉLIE BLANZ «TÉMOIGNAGE SUR LE MÉTIER D'ILLUSTRATEUR JEUNESSE» À LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DU PRIX LITTÉRAIRE DES ÉCOLES DE CHÂTENAY-MALABRY.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez une communication des décisions. Avez-vous des questions sur les décisions ? Oui, Madame GUTGLAS. La 206 Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

La 195 ; la 203 ; la 205 ; et la 5.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

La décision 195. Il s'agissait d'un marché relatif à l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage public et signalisations lumineuses tricolores de la commune, puisque comme vous le savez le METP est, enfin, terminé ; il était donc nécessaire que nous passions un marché. Nous avons donc lancé la publication au BOAMP le 24 octobre 2009 et sur le site internet de la ville : 8 sociétés ont remis une offre. Les critères pondérés énoncés au rayon consultation étaient les suivants : la valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique 60%, prix des prestations 40%. Après analyse des offres, la société FORCLUM IDF qui a présentée l'offre la mieux-disante, s'est engagée à exécuter les prestations conformément aux clauses du marché pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable par expresse reconduction sans que sa durée maximum ne puisse être supérieure à 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commandes qui est d'un montant hors taxes allant de 200 000 Euros à 600 000 Euros.

La décision 199. Il s'agit d'approuver la convention pour une conférence qui s'est tenue à la médiathèque. La dépense a été de 150 Euros.

La décision 203. Il s'agit du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale et scolaire. Il y avait 12 lots. A l'issue de la publication du 9 septembre 2009 et au JOUE du 8 septembre, 35 sociétés se sont portées candidates dont toutes ont été recevables. Les offres ont été analysées et classées à l'aide des critères suivants : prix 50%; qualité des produits appréciée à l'aide du mémoire technique fourni par les candidats : 40% ; prise en compte de la notion de Développement Durable et de notice explicative relative à l'étendue de la gamme des produits bio et des produits issus du commerce équitable : 10%. Il ne s'agit donc pas, comme me l'a reproché Monsieur BOZZONNE ou Madame FRANCHET, de communication, mais bien d'une réalité. Nous avons retenu :

N° DU LOT	DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRE	MONTANT MINIMUM ANNUEL H.T	MONTANT MAXIMUM ANNUEL H.T
N°1	Produits de la mer	DOMAFRAIS SAS	30 000 €	100 000 €
N°2	Produits surgelés	SAS FRESCA	60 000 €	150 000 €
N°3	Fruits et légumes	SOCIÉTÉ MANTES PRIMEUR / COFIDA	100 000 €	230 000 €
N°4	Épicerie	CERCLE VERT	100 000 €	200 000 €
N°5	Produits laitiers	GUILLOT JOUANI	100 000 €	220000 €

N°6	Viande, boucherie/boeuf	SAS SOCOPA VIANDES	50 000 €	150 000 €
N°7	Volailles	ALVI 2000	40 000 €	150 000 €
N°8	Porc	UMARK SAS	10 000 €	120 000 €
N°9	Boulangerie	WILLIAM PELLOILLE SA	20 000 €	100 000 €
N°10	Pâtisseries salées et sucrées fraîches	ALPES FRAIS PRODUCTION SAS	20 000 €	60 000 €
N°11	Boissons non alcoolisées	PRO À PRO DISTRIBUTION NORD SA	5 000 €	30 000 €
N°12	Boissons alcoolisées	BRASSERIES ÉTOILES BOULOGNE	5 000 €	40 000 €

Tout ceci est passé en commission d'appel d'offres où Madame GUTGLAS n'était pas présente – elle s'était faite excuser et remplacer par Monsieur NADEAU qui a voté pour sur l'ensemble de ces lots. Il aurait pu vous en informer ; je vous donne néanmoins ces précisions ce soir.

Sur la décision N°205. Il s'agit de l'approbation du marché relatif au nettoyage des locaux communaux, passée au BOMP du 7 octobre 2009 et au JOUE du 3 octobre 2009 ; 8 sociétés se sont portées candidates dont une candidature a été jugée irrecevable. Les offres ont été analysées sur leur valeur technique à 60%, les prix à 30% et les démarches environnementales en fonction des notices explicatives fournies par les candidats à 10%. Après analyse des offres reçues, la société ISS ABILIS FRANCE qui a présenté l'offre la mieux disante, pour un montant hors taxes de 103 662,81 Euros. Ceci est passé en commission d'appel d'offres où Monsieur NADEAU remplaçait Madame GUTGLAS et où cette décision a été votée à l'unanimité. Il aurait pu vous en informer.

Sur la décision N°206. Il s'agit du marché relatif à la rédaction, la conception et l'impression du magazine municipal de la ville, ainsi que de l'agenda et du guide de l'été. Il y avait 3 lots. Les publications sont passées au BOMP et au JOUE le 1<sup>er</sup> octobre 2009 ; 27 sociétés se sont portées candidates, toutes les candidatures ont été jugées recevables.

Les critères d'évaluations étaient les suivants :

Pour le lot n° 1 :

- Qualité rédactionnelle, au vu des exemples de publications fournis à l'appui des candidatures : 50 %
- Prix : 30 %
- Valeur technique eu égard aux éléments contenu dans la note explicative susvisée : 15 %
- Délais d'exécution (dans le cas où le titulaire s'engage sur des délais plus courts) : 5 %

Pour le lot n° 2 :

- Qualité esthétique, au vu des exemples de publications fournis à l'appui des candidatures : 50 %
- Prix : 30 %
- Valeur technique eu égard aux éléments contenu dans la note explicative susvisée : 15 %
- Délais d'exécution (dans le cas où le titulaire s'engage sur des délais plus courts) : 5 %

Pour le lot n° 3 :

- Prix : 60 %
- Valeur technique dont notamment la qualité de fabrication eu égard aux éléments contenu dans la note explicative susvisée, et des exemples de publications fournis à l'appui des candidatures : 30 %
- Délais d'exécution (dans le cas où le titulaire s'engage sur des délais plus courts) : 10 %

Ont été retenus, pour le lot n°1 Monsieur Jacques BONNET ; pour le lot N°2 la société EURO CONSULT EDITIONS SA, pour le lot n°3 la SAS LE REVEIL DE LA MARNE. Les montants minimum et maximum annuels pour le lot n°1 sont de 10 000 Euros à 100 000 Euros ; pour le lot n°2, de 10 000 Euros à 100 000 Euros et pour le lot n°3 de 60 000 Euros à 160 000 Euros. Ceci est passé en commission d'appel d'offres où Monsieur NADEAU a voté contre le lot n°1 et a voté pour les lots n°2 et 3 qui ont été adoptés à l'unanimité. Il aurait pu vous en informer, ce qui m'aurait permis d'être plus court ce soir.

Sur la décision N°005. Il était de l'intérêt communal, Madame DELAUNE, d'obtenir l'aide d'un bureau d'études pour nous aider dans l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme – le bureau que j'évoquais précédemment en vous répondant. Il s'agit du bureau CITADIA CONSEIL dont la mission est de 24 mois au maximum, pour un montant de 89 875 Euros hors taxes.

Voilà. Je crois avoir répondu à toutes vos demandes. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

**Présente séance arrêtée à 10 délibérations.  
Séance levée à 22 heures 20 le 11 février 2010.**

**PRÉSENTS :**

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, Mme SAVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

**ABSENT :**

M. NADEAU, Conseiller Municipal.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. SICART, Mme CHINAN, Adjoints au Maire.

M. KORDJANI, Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. De LIMA, Conseillers Municipaux.

**PROCURATIONS :**

M. SICART	procuration à	Mme FRAISSINET
Mme CHINAN	procuration à	M. LAVILLE
M. KORDJANI	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme SAMSON	procuration à	Mme COSTAZ
Mme PEPIN	procuration à	Mme RIBACK
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme RIBACK, Conseillère Municipale.

Arrivée de M LANGERON à 19H40.

Arrivée de M GHIGLIONE à 19H45

Arrivée de M CLOU à 19H50.

